



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

HCE

HAUT CONSEIL  
À L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES

# État des lieux du sexisme en France à l'heure de la polarisation

Rapport n°2024-01-22-STER-61, publié le 22 janvier 2025





*Ce document a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l'usage du féminin et du masculin du « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » (HCE, 2022).*

*À retrouver sur notre site internet : [haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://haut-conseil-egalite.gouv.fr)*

Le présent rapport a été réalisé par la Commission « Lutte contre les stéréotypes et rôles sociaux » du Haut Conseil à l'Égalité, avec le concours de personnalités extérieures et avec l'appui du Secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soient remerciées.

**Pour le HCE** : Monsieur Mathieu ARBOGAST, Madame Elsa FONDIMARE, corapporteur·es, Madame Agathe HAMEL, Monsieur Olivier MANCERON, Monsieur Maxime RUSZNIEWSKI, Monsieur Jean-Michel TALIERCIO, Madame Dominique VERIEN.

**Les personnes extérieures entendues** : Madame Laëtitia DHERVILLY (Ministère de la Justice), Madame Léna DODSON (Arcom), Madame Valérie PLOMB (SDFE), Madame Claude ROIRON (Ministère de l'Éducation nationale)

**L'institut Toluna Harris interactive** : Pierre-Hadrien BARTOLI, Antoine GAUTIER, Magali GERARD

**Rédaction** : Mahaut CHAUDOUET-DELMAS

**Présidente** : Bérangère COUILLARD

**Secrétaire générale** : Kenneth BOURIENNE



# Sommaire

<b>Introduction</b>	7
<b>I. Une société polarisée sur les enjeux d'égalité</b>	9
1. Dans les médias et le débat public, une certaine libération de la parole sexiste	9
a. Un « backlash » médiatique à l'œuvre	10
b. Des propos sexistes trop peu contrôlés et contredits	12
c. Dans l'opinion, une tolérance encore forte du sexisme et un déni de sa dimension systémique	14
2. Une forte polarisation dans les représentations politiques et sociales	16
a. Le genre devient le terrain d'affrontements politiques	16
b. Sur internet, une division genrée parfois radicale	21
c. Dans l'opinion : un clivage irréconciliable entre jeunes hommes et jeunes femmes ?	22
3. Le procès de Mazan, miroir des oppositions autour des violences faites aux femmes en France	25
a. La portée sociétale du procès de Mazan	27
b. De #NotAllMen à l'émergence d'alliés masculins : le rôle des hommes dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	29
c. La « bonne » victime des violences sexuelles	33
<b>II. Dans les faits, sexisme, inégalités et atteintes aux droits des femmes continuent de prospérer</b>	37
1. Des violences sexistes et sexuelles déclarées toujours en hausse	38
a. Des données d'opinion...	38
b. ... Qui rejoignent les statistiques officielles	39
2. Des inégalités économiques toujours aussi importantes	40
a. Des évolutions professionnelles en demi-teinte	40
b. Le poids inégal de la parentalité	43
c. La précarité des femmes, un enjeu majeur	47
3. Une exacerbation des stéréotypes de genre et des injonctions physiques dans la culture populaire : les exemples du sport et de la littérature jeunesse	49
a. Les JOP de Paris et le contrôle social du corps des femmes	49
b. Des réflexes que l'on retrouve dans les médias sportifs	56
c. La littérature jeunesse, une acculturation aux stéréotypes de genre	59

<b>III. Une réconciliation possible : des attentes fortes face à des actions jugées insuffisantes contre le sexisme</b> .....	63
1. <b>Éducation : des mesures à déployer urgemment</b> .....	65
a. <i>Des besoins impératifs, des solutions identifiées</i> .....	65
b. <i>Une mesure plébiscitée qui ne doit pas céder aux pressions</i> .....	66
2. <b>Pour un meilleur partage des pouvoirs économique et politique</b> .....	67
a. <i>Dans les représentations</i> .....	67
b. <i>Dans les faits</i> .....	67
3. <b>Pour un système judiciaire renforcé et plus adapté</b> .....	70
a. <i>Dans les compétences</i> .....	70
b. <i>Dans les moyens</i> .....	71
c. <i>Dans les textes</i> .....	72

# Introduction

La **polarisation sociale**, phénomène où les opinions, idéologies et représentations au sein d'une société tendent à se cristalliser en camps opposés, a marqué de son empreinte l'année 2024, en France comme dans de nombreux pays du monde.

Les enjeux d'égalité, les débats sur le genre et l'égalité, les droits des minorités, ont occupé une **place centrale dans cette polarisation des opinions**. Cela a pu s'exprimer de différentes manières. Dans les médias, les discours sexistes et masculinistes ont gagné en visibilité, souvent considérés comme de simples « opinions ». Le fossé entre les choix politiques des femmes et des hommes – le « gender gap » – s'est élargi de manière inédite. Les sujets relatifs à l'égalité femmes-hommes ont été l'objet d'instrumentalisation politique et de désinformation croissante. Parallèlement, des espaces virtuels en non-mixité choisie ont émergé pour répondre à ces tensions, tandis que des événements tels que le « **procès des viols de Mazan** » ont exacerbé les divergences. Ce dernier a divisé le débat public entre, d'une part, une prise de conscience accrue du sexisme systémique, et, d'autre part, un rejet de l'introspection masculine et de la remise en question des normes établies.

Or ces dynamiques polarisantes dans le débat d'idées **occultent les inégalités entre les femmes et les hommes, l'atteinte aux droits fondamentaux des femmes, les violences sexistes et sexuelles**, qui continuent de prospérer dans les faits. En faisant du sexisme une opinion parmi d'autres, une place plus grande est accordée aux injonctions genrées, aux assignations à la sphère domestique et au rôle maternel des femmes, à la stigmatisation de leurs corps et de leurs choix de vie. À l'inverse, les pratiques et les pensées féministes semblent être de plus en plus discréditées. Dans un contexte de montée de l'extrême droite, d'instabilité politique et d'influence croissante des mouvements anti-droits et anti-choix, ces évolutions questionnent : la lutte pour l'égalité est-elle en train de s'essouffler ? Le sexisme se trouve-t-il renforcé et reconfiguré ? Comment les pouvoirs publics réagissent-ils face à ces défis ?

Pour y répondre, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) a la mission d'élaborer et de remettre un rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme au Premier ministre et à la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, depuis la loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017. Dans cette perspective, Toluna Harris Interactive a réalisé une nouvelle édition du « Baromètre sexisme ». Lancé en 2022 pour compléter l'état des lieux du sexisme, ce baromètre permet de rendre compte des perceptions de l'opinion face aux inégalités de genre, de restituer le vécu et la perception des Français-es face aux violences sexistes et sexuelles, d'explorer leur degré d'adhésion aux normes et aux injonctions de genre, de traduire leur rapport aux mesures de lutte contre le sexisme et aux pouvoirs publics.





# I. Une société polarisée sur les enjeux d'égalité

Que cela s'exprime en termes de génération, de catégorie sociale ou surtout de genre, les débats d'opinion, et l'opinion elle-même – mesurée à travers le Baromètre Sexisme – font apparaître **des lignes de clivage de plus en plus assumées** quant aux enjeux d'égalité femmes / hommes. Il n'est évidemment pas question de « guerre des sexes » puisque de nombreuses données viennent contredire cette idée. Nous observons cependant **entre 5 et 20 points d'écart de perception** entre les hommes et les femmes dans beaucoup de domaines du quotidien. L'écart est particulièrement flagrant en ce qui concerne la perception d'inégalités dans les médias (18 points d'écart), la vie de famille (19 points), le monde politique (17 points) et le monde du travail (15 points).

**Entre 5 et 20 points**  
d'écarts de perception  
entre les femmes  
et les hommes

## 1. Dans les médias et le débat public, une certaine libération de la parole sexiste

**Le sexisme est toujours très présent dans le débat public en 2024.** Non pas seulement dans la répartition de la parole, des rôles, le traitement des sujets et des contenus, mais surtout – phénomène particulièrement observable cette année – dans le **glissement qu'est en train d'opérer le discours sexiste** intrinsèque. On observe en effet que le **contre-discours de résistance** à #MeToo, est de plus en plus construit et organisé<sup>1</sup>. Il trouve une chambre d'écho dans les processus et **campagnes de désinformation** eux-mêmes de plus en plus élaborés. Il arrive ainsi qu'un discours sexiste soit considéré comme un simple « avis », visant à influencer l'opinion, notamment en diffusant volontairement des informations fausses, faussées ou biaisées. Le sexisme deviendrait **l'expression de la « vérité de chacun.e »**, librement assumée notamment face aux positions féministes parfois considérées comme trop sonores depuis quelques années.

1 - Cf. le rapport du HCE portant sur le backlash post #MeToo, [Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France](#)

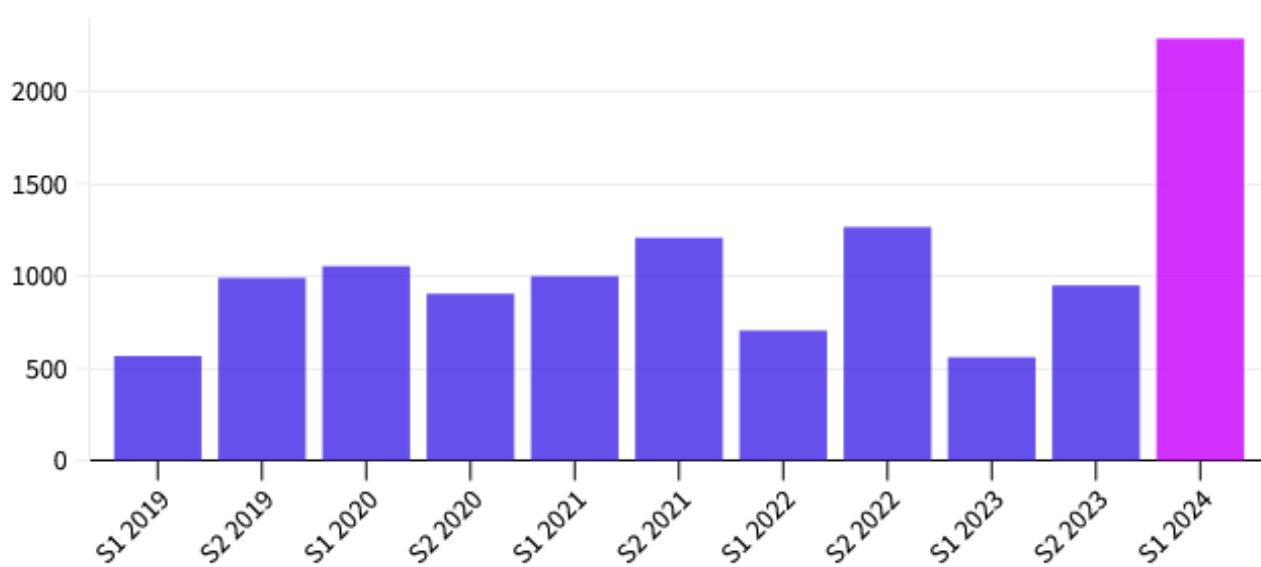
### Définition du sexisme

Le sexisme est une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, d'une part, et d'autre part, est un ensemble de manifestations : gestes, propos, pratiques et comportements, des plus anodins en apparence (remarques...) aux plus graves (coups, viols, meurtres...). Ces manifestations ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles (estime de soi, santé psychique et physique et modification des comportements).

#### a. Un « backlash » médiatique à l'œuvre

On observe que **les enjeux d'inégalités et de violences sexistes et sexuelles sont de plus en plus traités dans les médias**. Selon une étude inédite de l'INA portant sur cinq années de traitement médiatique des violences sexistes et sexuelles<sup>2</sup>, « MeToo » n'a jamais été autant prononcé qu'en 2024. Sur le premier semestre 2024, le terme a déjà été davantage prononcé sur les antennes des 16 médias étudiés que sur la totalité de chacune des années précédentes, avec un rapport qui va du simple au double.

Mentions\* par semestre du terme « MeToo » sur les antennes de 16 médias audiovisuels\*\*



Source: [data.ina.fr](https://data.ina.fr) • \* Mentions en tours de parole dans lesquels le terme

Autre enseignement majeur de cette étude : sur les chaînes info, le traitement des violences sexuelles et sexistes est en hausse de 17 % entre 2019 et 2024.

2 - ÉTUDE INA – Ce que révèlent cinq années de traitement médiatique des violences sexistes et sexuelles

Cependant, **ces sujets ne font pas forcément l'objet d'un meilleur traitement éditorial**. De même, si on observe de plus en plus de femmes en plateau depuis quelques années, le taux de parole des femmes sur l'ensemble des émissions ne dépasse pas 36 % depuis 2019 (il a même baissé de deux points en 2023, tombant à 34 % (contre 66 % de temps de parole masculin)<sup>3</sup>. Aussi, on parle encore moins des femmes (31 %) qu'on ne les entend (34 %) ou qu'on ne les voit (36 %). Pire, la place numériquement croissante des sujets « féministes » a pu engendrer une **banalisation des violences de genre**, voire un **contre-discours journalistique et des campagnes de désinformation**.

C'est le cas par exemple de CNews et Europe 1 dans l'émission « En quête d'esprit », le 25 février 2024, qui assimilent l'avortement à la première « cause de mortalité dans le monde » devant le cancer et le tabac. C'est le cas aussi sur BFMTV, le 13 juillet dernier, où l'on entend un invité nier et **minimiser la réalité des violences intrafamiliales** : Alerte enlèvement : Célya, 6 ans, a disparu de son domicile de Saint Martin de l'If (Seine-Maritime)<sup>4</sup>, des invités parlent d'« un couple compliqué » et d'un homme, qui, vu le lien de parenté, ne « devrait pas faire de mal à son enfant », « ce qui est rassurant ». Cet homme a ensuite été mis en examen pour infanticide et tentative de féminicide. En septembre, c'est également sur RMC dans l'émission « Les Grandes gueules » portant sur l'insécurité des femmes dans l'espace public suite à un viol survenu dans un parking de la ville de Metz que le chroniqueur Charles Consigny ironise sur la musique classique diffusée dans certains parkings souterrains : « Ça ferait un viol moins déplaisant... Les Quatre Saisons [de Vivaldi]. » L'autrice Fiona Schmidt analyse cette séquence sur son compte Instagram : « *il trivialise le viol, il le fait paraître moins grave, plus acceptable socialement, ce qui alimente la culture du viol, et le trauma des victimes.* » Le rôle des pouvoirs publics, et notamment de l'ARCOM, dans la lutte contre les campagnes de désinformation en général, doit être à ce titre renforcé.

En février 2024 dans l'émission C8 « Touche pas à mon poste », la célébrité Loana Petrucciani fait l'objet de moqueries acharnées de la part de l'animateur et des chroniqueurs, alors que celle-ci éprouvait de grandes difficultés d'élocution manifestement liées au traumatisme né du viol dont elle révèle alors avoir été victime. Particulièrement violente pour l'invitée, **cette séquence souligne aussi le profond mépris pour la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles dans certains médias** : comme le résume le rapport parlementaire portant sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre<sup>5</sup>, « le fait qu'une telle séquence ait pu être diffusée, tout comme le déni persistant des [dirigeants de la chaîne et l'animateur concernés, en dépit des alertes de l'Arcom], démontrent que d'importants progrès demeurent encore à faire dans la **formation des journalistes et des présentateurs au**

3 - La représentation des femmes à la télévision et à la radio - Rapport sur l'exercice 2023 | Arcom

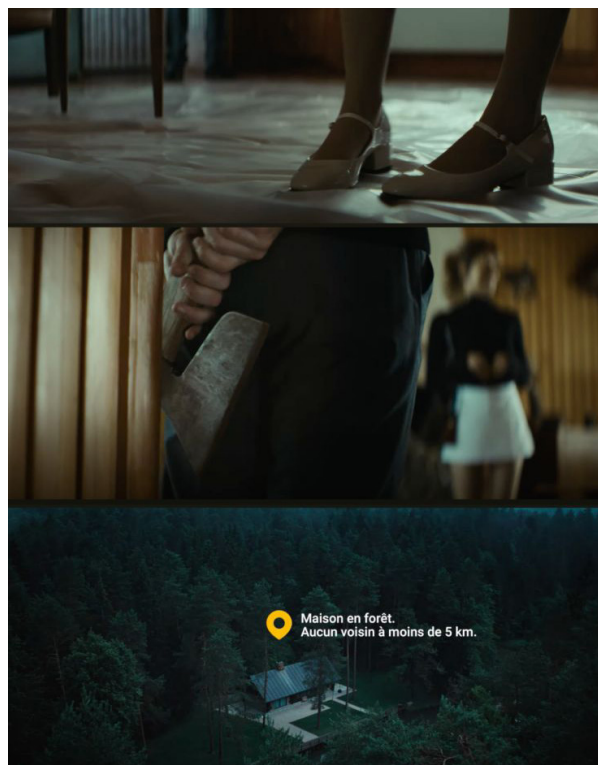
4 - <https://www.dailymotion.com/video/x922388>

5 - Rapport, n° 2610 - 16e législature - Assemblée nationale

**traitement adéquat des violences sexistes et sexuelles** ». Cette banalisation des violences sexistes et sexuelles opère également dans la publicité : dans un spot lancé en septembre 2024, la plateforme immobilière Bien'ici met en scène avec humour l'exécution d'un féminicide.

De façon plus insidieuse, **les réflexes sexistes continuent de s'inviter dans le monde des médias** : sur le plateau de « C à vous » dans le cadre de la promotion du biopic sur Lee Miller le 3 octobre 2024, le chroniqueur Pierre Lescure interroge l'actrice Kate Winslet qui l'interprète : « vous assumez des rides, des cernes (...) vous vous dénudez sans dissimuler quelques rondeurs. C'est un choix délibéré ? ». Il n'est pas étonnant de voir que le Baromètre restitue cette année que **57 %**

**des femmes considèrent encore que femmes et hommes ne sont pas traité-es de la même manière dans les médias.**



## *b. Des propos sexistes trop peu contrôlés et contredits*

Malgré leur nombre et leur répétition, **ces propos font l'objet d'un contrôle encore très limité**. Sur les 13 sanctions pécuniaires prononcées par l'Arcom d'octobre 2019 à 2024, nulle ne concerne le sexisme, qui pourrait prendre la forme de « stéréotypes », « préjugés sexistes », d'« images dégradantes », de « violences faites aux femmes ou de violences commises au sein des couples »<sup>6</sup>. Comme relevé dans l'état des lieux du sexisme de l'an dernier, du fait qu'il est mieux admis que tout autre discours haineux, qu'il façonne l'ordre social, **le discours sexiste est trop rarement repéré, retenu, donc puni**<sup>7</sup>, notamment dans les médias. Il est intéressant par exemple de voir que, sur la

6 - L'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication donne compétence à l'Arcom pour veiller à l'image des femmes dans les médias, en luttant contre ces types de représentations.

7 - Extrait du [Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France](#) : En s'appuyant sur un corpus de 220 décisions de tribunaux, cours d'appel et de la Cour de cassation, saisies pour des infractions réprimées par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse en ces art. 24, al. 7 et 8 (provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence), art. 33, al. 3 et 4 (injure discriminatoire), art. 32, al. 2 et 3 (diffamation discriminatoire), de janvier 2005 (après l'entrée en vigueur de la loi no 2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la HALDE, ayant intégré le motif du sexe dans le champ des infractions réprimées, marquant ainsi une extension de la logique antidiscriminatoire) à mai 2022, la chercheuse Elsa Fondimare étudie le régime juridique applicable aux discours discriminatoires (notamment à l'égard des femmes) et les tensions qu'il entretient avec la liberté d'expression. Elle dit : « Le sexisme et l'handiphobie font figure de parents pauvres de la protection juridictionnelle. Les juges n'ont pas qualifié la provocation à la discrimination ni dans l'affaire Orelsan concernant les propos – pourtant reconnus comme sexistes par les juges – du rappeur, ni dans l'affaire relative à la représentation de Nadine Morano comme personne atteinte de la trisomie 21. Parfois, le caractère discriminatoire des propos ne semble même pas pensé par les requérants, qui n'invoquent aucun de ces motifs alors que les propos visaient bien des personnes en raison de leur handicap ou de leur sexe ». Elle ajoute : « Parmi les motifs de discriminations pris en compte dans la qualification de la provocation à la discrimination, ou créant une circonstance aggravante au délit d'injure ou de diffamation, le contentieux étudié porte très majoritairement sur le critère de l'origine, race, nation, ethnie, religion (considéré par le juge – de manière discutable – comme un tout). D'un point de vue statistique, ce motif est invoqué dans 191 décisions, alors que l'orientation sexuelle l'est dans 15 décisions, le sexe dans 4 décisions, l'identité de genre dans 2 décisions et le handicap dans une seule décision ». Enfin, selon cette analyse, les sources juridiques de lutte contre le sexisme sont aussi peu manœuvrées par les associations féministes : « L'activisme des associations de lutte contre le racisme (très visible dans le contentieux) ayant l'habitude de mobiliser le dispositif de 1881, à l'inverse des associations de lutte contre le sexisme ou l'handiphobie, qui mobilisent habituellement d'autres fondements juridiques pour lutter contre les pratiques et actions discriminatoires dans Préférences et discriminations : Réflexions sur la liberté et ses espaces persistants (Elsa Fondimare, Robin Medard Inghilterra), Institut Francophone Justice Et Démocratie Colloques Et Essais N° 187 19 Décembre 2023.

même période, deux décisions<sup>8</sup> de l'Arcom parlent de propos « susceptibles d'inciter à la haine (...) et d'encourager à des comportements discriminatoires à leur égard en raison de leur race, leur nationalité ou leur origine » pour condamner des propos manifestement racistes.

Dans l'émission « Touche pas à mon poste », diffusée sur C8 le 30 janvier 2023, plusieurs vidéos d'une jeune fille de 14 ans ont été diffusées « en plan rapproché et pendant une durée importante ». L'une des chroniqueuses de l'émission a notamment déclaré à son sujet : « Pour moi, c'est le *summum* de la vulgarité », « Donc pour moi, c'est hyper vulgaire, avec sa langue, sa bouche, ses nichons... », « Parce que c'est la nouvelle génération, on a le droit d'être des te-pu ? ». Alors que ces propos sont visiblement sexistes, l'Arcom sanctionne la chaîne mais sur la base du « droit à l'honneur et à la réputation d'une personne »<sup>9</sup>. Sur les 25 mises en garde prononcées par l'Arcom sur la même période, seule une correspond à une discrimination en raison du sexe. Particulièrement violente et spectaculaire, la séquence ayant fait l'objet d'une alerte par l'Arcom mettait en scène un des chroniqueurs de l'émission *Touche pas à mon poste !* en train « d'embrasser une chroniqueuse, de toucher ses fesses, sans son consentement », sans que l'agression sexuelle soit pourtant caractérisée<sup>10</sup>. Sur ce point, on pourrait observer une forme de régression dans les décisions de l'Arcom, qui a en 2016 su utiliser son pouvoir de sanction : elle l'a notamment fait avec cette même émission pour des séquences véhiculant stéréotypes sexistes et homophobes. Cette décision a été confirmée l'année dernière par la Cour européenne des droits de l'homme<sup>11</sup>, ce qui montre que **la liberté d'expression a bien comme limite le sexisme sous certaines formes**. Alors que l'Arcom dispose d'un panel de pouvoirs important (lettre d'avertissement, mise en demeure, et divers types de sanctions), elle ne semble pas reposer suffisamment sur des critères précis et objectifs lui permettant d'exercer un contrôle plus contraignant.

Au-delà de la seule sanction par le régulateur, on observe que les propos sexistes sont de manière générale 4 à 6 fois moins signalés par les auditeurs. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela : il est possible que les propos sexistes dans les médias soient moins récurrents que les autres types de propos discriminatoires (en particulier les propos racistes), mais cela pourrait également signifier qu'ils sont présents mais qu'ils choquent moins et suscitent donc moins de saisines.

---

8 - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique Décision n° 2024-401 du 2 mai

9 - [Décision du 17 janvier 2024 portant sanction pécuniaire à l'encontre de la société C8 | Arcom](#). On peut noter, conformément aux analyses de la chercheuse Elsa Fondimare, que le même manque d'appropriation peut être relevé dans les décisions concernant l'handiphobie, voir [Journal officiel de la République française – N° 138 du 14 juin 2024](#) attention le lien n'est plus bon.

10 - [Emission « Touche pas à mon poste ! » diffusée le 27 septembre 2023 : C8 mise en garde](#)

11 - CEDH, 9 février 2023, AFFAIRE C8 (CANAL 8) c. FRANCE, Requêtes nos 58951/18 et 1308/19

Extrait du rapport de la CNCDH 2023 sur la lutte contre le racisme  
(nombre de dossiers instruits par l'Arcom)<sup>12</sup>

Thématique principale	Nombre de dossiers instruits	Nombre de saisines rattachées aux dossiers instruits	Nombre de manquements retenus
<b>Lutte contre les discriminations</b>	37	13555	3
- à raison de l'origine	22	6797	1
- LGBTQIA+	7	5387	1
- à raison du sexe	7	1370	1
- à raison du handicap	1	1	0

**c. Dans l'opinion, une tolérance encore forte du sexisme et un déni de sa dimension systémique**

Ce **niveau de tolérance du sexisme dans le débat public** explique les résultats nuancés concernant **l'acceptation de situations sexistes plus ou moins ordinaires dans l'opinion** à travers le Baromètre Sexisme.

La réaction face à **certaines situations sexistes est toujours majoritairement de la révolte ou à défaut une sensation dérangeante**, surtout lorsque ces situations impliquent violence et/ou pression psychologique, des situations moins acceptées encore cette année et, c'est à noter, moins bien acceptées par les hommes que par les femmes (même si un écart de 5 à 20 points entre la réaction des hommes et la réaction des femmes existe toujours) : 96 % Français-es trouvent cela révoltant ou dérangeant lorsqu'un homme insiste pour avoir un rapport sexuel avec une collègue en « échange » d'une promotion ou d'une évolution professionnelle (+5 points), 96 % lorsqu'un homme gifle sa conjointe (+3), 88 % lorsqu'une femme se fait siffler dans la rue (+4), 86 % lorsqu'un homme insiste pour avoir une relation sexuelle avec sa conjointe (+4). D'autres situations sont également jugées révoltantes ou dérangeantes mais à un niveau d'intensité sensiblement moins élevé tout en restant largement majoritaire : une femme qui reçoit des commentaires sur les réseaux sociaux (81 %, stable), un homme qui commente la tenue vestimentaire d'une femme (72 %, +3) ou encore concernant les remarques ou blagues sexistes telles que « les femmes ne savent pas conduire » (65 %, +3, de révolté.es ou dérangé.es, mais seulement 52 % des hommes).

<sup>12</sup> - Contribution de l'Arcom au rapport 2023 de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme la xenophobie

**En revanche, les situations sexistes jugées plus « ordinaires » engendrent des réactions plus partagées :** le cas où des hommes expliquent à une femme ce qu'elle connaît déjà (64 %, mais seulement 24 % de « révolté-es », -5 points), des hommes qui s'expriment plus que les femmes dans un groupe (53 %, stable) ou encore une réunion de travail où il n'y a que des hommes (44 %, -5 points). Si les situations impliquant violence et/ou pression psychologique engendrent un sentiment de révolte entre hommes et femmes, ce sont toutes ces situations « ordinaires » qui engendrent plus d'indifférence de la part des hommes. Par exemple un homme qui commente la tenue vestimentaire d'une femme est ainsi perçue comme dérangeant par 80 % des femmes mais 61 % des hommes, tandis qu'une remarque ou blague sexiste est dérangeante pour 3 femmes sur 4 mais seulement 1 homme sur 2. Si le sentiment de révolte concernant les situations les plus violentes évoquées plus haut continue de progresser (autant auprès des hommes que des femmes), il tend à **se stabiliser voire à reculer légèrement concernant certaines situations perçues comme plus ordinaires.**

**Cette tolérance graduée au sexisme a des effets concrets sur les représentations genrées dans l'opinion :** si plusieurs évolutions sociétales sont aujourd'hui bien acceptées – 91 % estiment qu'une femme présidente est capable de diriger le pays (+2), 84 % qu'il est acceptable qu'une femme gagne plus que son conjoint (-1) – un certain nombre de stéréotypes perdurent : 3 Français sur 4 estiment que les hommes doivent protéger les femmes (une idée partagée par 7 femmes sur 10), 6 Français sur 10 estiment que les femmes sont naturellement plus douces que les hommes, et près d'1 Français sur 2 (45 %) qu'il est normal qu'un homme paie l'addition au premier rendez-vous avec une femme. **Ces stéréotypes se retrouvent traduits dans la vie quotidienne par un certain nombre de situations sexistes vécues de façon régulière.**

Il y a globalement un écart important entre la perception générale des violences et une importante inertie à changer ses pratiques quotidiennes, que révèle la sensibilité beaucoup moins forte à **tous les aspects du sexisme ordinaire**. C'est ainsi toute la question du **sexisme comme système** qui reste encore et toujours un **point d'achoppement dans l'opinion**.

## 2. Une forte polarisation dans les représentations politiques et sociales

### a. Le genre devient le terrain d'affrontements politiques

**78 % des femmes** (et 70 % des Français·es en général) **considèrent que femmes et hommes ne sont pas traité.es de la même manière en politique**, ce qui en fait la deuxième sphère dans laquelle le sentiment d'inégalité se ressent le plus après le travail. **Un chiffre en augmentation** de 3 points cette année. On observe en effet que les enjeux de parité et d'égalité femmes-hommes en politique ont été nombreux et conséquents en 2024. Ils convergent vers **une certaine régression dans la parité politique et dans le traitement politique des droits des femmes par nos représentant.es**, symptomatique de la crise politique que la France, comme beaucoup d'autres pays, traversent cette année.

**En termes de représentation et de projection politiques** d'abord, on observe un phénomène nouveau dans la reconfiguration du *gender gap* – la différence genrée des choix de vote – parmi les votant.es. En effet, il existe une **polarisation croissante d'une partie de la jeunesse**, avec d'un côté des femmes plus sensibles au féminisme et de l'autre une partie des jeunes hommes plus sensibles à des positions sexistes très dures, aux discours masculinistes<sup>13</sup> et aux mouvements réactionnaires et politisés, voire à des personnalités condamnées pour agression sexuelle comme Donald Trump aux Etats-Unis. Cette polarisation vient couronner une longue histoire du *gender gap*, qui s'est faite en trois phases : de 1944 aux années 1970, les femmes votent moins que les hommes et plutôt vers les partis conservateurs. Ensuite, femmes et hommes tendent à voter de façon alignée. Enfin, depuis les années 1980, les femmes votent autant que les hommes et généralement plus à gauche. Le mouvement #MeToo et le « backlash » antiféministe qui suit cette vague depuis quelques années, documenté dans le rapport 2023 sur l'état du sexisme en France du HCE<sup>14</sup>, ont participé à **renforcer cette dernière tendance jusqu'à clairement cliver parmi les plus jeunes générations**.

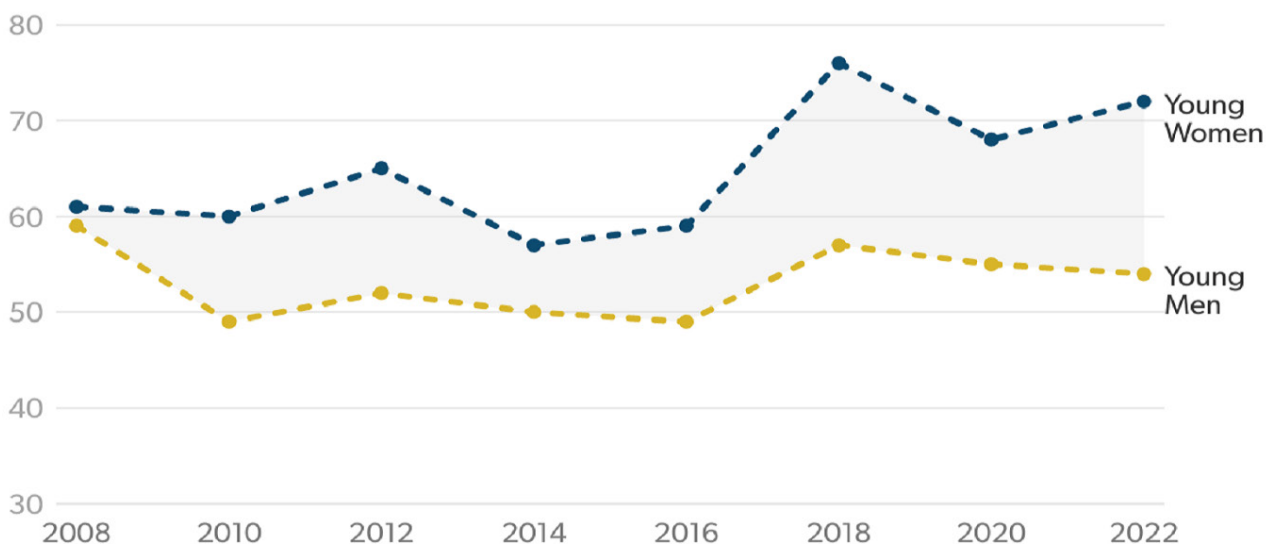
13 - Idéologie prétendant que les hommes souffrent d'une crise identitaire parce que les femmes en général, et les féministes en particulier, domineraient la société et ses institutions

14 - [Rapport 2023 sur l'état du sexisme en France : le sexisme perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent](#)



## Growing Gender Divide Among Young Voters

Percentage of young voters (age 18–29) who supported the Democratic House candidate . . .



Source: Edison National Exit Polls 2008-2022.

### Cette polarisation prend aussi toute sa dimension dans un contexte international :

d'abord, le rapport aux normes de genre, et notamment le positionnement des jeunes, est de plus en plus à situer dans un contexte international et pas uniquement national (les jeunes suivent des comptes internationaux sur les réseaux sociaux, phénomène notamment documenté par l'activiste et auteure Elvire Duvelle-Charles<sup>15</sup>). Aussi, cette reconfiguration récente du *gender gap électoral* s'exprime de la même manière dans plusieurs pays. C'est une tendance que l'on retrouve en effet aussi bien en Corée du Sud<sup>16</sup> ou en Allemagne<sup>17</sup>. Mais c'est surtout le cas cette année aux États-Unis dans le cadre des élections présidentielles, où le progressisme sociétal de Kamala Harris a pu emporter une majorité de suffrages féminins, et les positions virilistes et les soutiens masculinistes de Donald Trump ont convaincu beaucoup d'électeurs masculins, notamment jeunes – et surtout les jeunes hommes (= le « **bro vote** », +15 % votent pour Trump par rapport à 2020)<sup>18</sup>.

Chez les puissants partisans de Donald Trump, vainqueur de l'élection, on retrouve l'influenceur masculiniste Andrew Tate, qui s'est réjoui à la victoire de son candidat

15 - Féminisme et réseaux sociaux. Une histoire d'amour et de haine

16 - [Elections reveal a growing gender divide across South Korea](#) : NPR

17 - [In Germany, women vote more left-wing – but that was not always the case](#)

18 - [Gender gap : Aux Etats-Unis, les jeunes en bataille genrée pour la présidentielle](#), Libération, 2024 ; [Elections américaines 2024 : « C'est frappant de voir à quel point les opinions divergent selon le genre chez les jeunes »](#) ; [Harris-Trump election polls reveal massive gap between men and women](#) | Vox

du « retour du patriarcat », et Elon Musk, qui a célébré le retour de la « cavalerie » et des « hommes, qui comprennent désormais que tout est en jeu ». C'est enfin l'influenceur masculiniste suprémaciste Nicholas Fuentes qui a publié une vidéo adressée aux femmes sur ses très influents réseaux : « Hey salopes, oui, les hommes gagnent encore. Et devinez quoi ? Nous contrôlons vos corps. C'est votre corps, mon choix »<sup>19</sup>. Cette **liberté de ton masculiniste**, autrefois réservée à la « manosphère », est extrêmement efficace auprès des votants. On a assisté en quelques années à la **décharge publique d'une parole outrancière jamais sanctionnée, et qui nourrit régulièrement la polarisation à l'extrême du débat politique américain.**

**les femmes  
doivent être  
fidèles en amour  
(76 %, +6)  
et avoir peu de  
partenaires sexuels  
(42 %, +6)**

Au sein de notre Baromètre, on peut observer une certaine **infusion de cette idéologie traditionaliste** : les hommes (mais également les femmes, dans une moindre mesure) considèrent davantage que lors de la précédente vague que les femmes doivent être fidèles en amour (76 %, +6) et avoir peu de partenaires sexuels (42 %, +6). Aussi, tous les items indiquant une adhésion à des stéréotypes féminins « pour correspondre à ce qu'on attend d'une femme dans la société » (être fidèle en amour, être sérieuse, douce, sensible, discrète, faire passer sa famille avant sa carrière, avoir des enfants, être mince, avoir peu de partenaires sexuels, se maquiller...) augmentent cette année.

**À cet égard, les femmes, notamment les plus jeunes, sont aussi de plus en plus attirées par le vote conservateur et d'extrême droite**, dès lors que ces camps polissent leur image auprès d'elles. On observe en effet que le fossé qui voyait auparavant les femmes et les hommes voter différemment à l'extrême droite se réduit. Lors de la dernière élection présidentielle de 2022, la candidate Marine Le Pen a attiré autant de votes féminins que masculins chez les jeunes, notamment issus de l'électorat populaire, ce en dépit des programmes objectivement rétrogrades pour les droits des femmes. En 2017, les jeunes femmes dans la tranche des 18-24 ans ont même plus souvent voté pour la présidente du Rassemblement National que les jeunes hommes du même âge. **C'est une nouvelle donne qui recompose radicalement le gender gap**, spécificité à laquelle les chercheuses Anja Durovic et Nonna Mayer ont consacré une analyse inédite<sup>20</sup>. Cela s'explique par diverses stratégies mises en place par l'extrême droite partout en Europe : campagnes de communication destinées à adoucir leur image et à se débarrasser de leur réputation de rétrogrades sur les droits des femmes, notamment pour vaincre la réticence des électrices. Marine Le Pen a par exemple conduit une politique de **normalisation et de ciblage de l'électorat féminin**, avec des affiches la proclamant « Femme d'État » et une Lettre aux Françaises le 8 mars 2022, par exemple. Au regard de l'importance des processus d'identification

19 - « On contrôle vos corps ». Voici comment Nicholas Fuentes, un influenceur masculiniste, parle du corps des femmes le soir de l'élection présidentielle américaine.

20 - Un vent de renouveau ? La recomposition des gender gaps électoraux à l'élection présidentielle française de 2022

des jeunes femmes dans la sociologie électorale, on peut s'interroger sur le fait que Marine Le Pen soit l'une des seules femmes candidates à des responsabilités de premier plan de manière permanente depuis quelques années et regretter que les autres grands partis politiques ne poussent pas avec la même constance et le même soutien des incarnations féminines. Depuis quelques années en Europe, les partis d'extrême droite adoptent également des **positions fémonationalistes**, consistant à genrer la question migratoire, en présentant les étrangers comme autant d'auteurs de violences sexuelles potentiels, à rebours des statistiques officielles établissant que 9 femmes sur 10 connaissent leur agresseur. Ces stratégies reposent sur un **ciblage fin des reconfigurations sociales de l'électorat féminin** : la proportion d'étrangères dans les professions féminisées (hôtes·ses de caisse, assistant·es commercial·es, personnel de crèche, employé·es de ménage, qui forment des métiers de service sous-représentés, sous-reconnus et sous-payés) est aussi élevée, sinon plus, que chez les travailleurs manuels masculins, alimentant repli identitaire et ressentiment anti-immigré·es<sup>21</sup>. De même, les mères isolées, en constante augmentation, sont un public cible de l'extrême droite<sup>22</sup>.

**En termes de parité politique**, l'année 2024 marque une certaine régression. Au niveau européen, la nouvelle équipe de commissaires européen·es comprend seulement onze femmes pour seize hommes<sup>23</sup> et la part de femmes parmi les eurodéputé·es est en légère baisse (39 %) par rapport au début de la législature précédente (40,7 %). Au niveau national, la parité régresse à nouveau, après un premier recul en 2022, à l'issue des législatives anticipées qui ont suivi la dissolution. On compte désormais 36,1 % (contre 38,8 % en 2017). Sur les huit commissions permanentes de l'Assemblée, seules deux ont une femme à leur tête. **Pour la première fois depuis 50 ans, il y a proportionnellement moins de députées que de sénatrices**<sup>24</sup>. Au sein du gouvernement Barnier, la répartition paritaire des 39 ministres et secrétaires d'État du gouvernement témoignait d'une **division très genrée des responsabilités** : sur les 19 ministres de plein exercice, seulement huit étaient des femmes. Cinq hommes occupaient les cinq ministères régaliens, clés du pouvoir. Les femmes étaient à l'inverse plus nombreuses parmi les ministres délégués et généralement nommées à la tête de ministères sociaux (famille, santé, culture...). Enfin, on comptait **seulement 24 % de femmes conseillères** (et encore principalement dans des domaines traditionnellement « féminins ») au sein du cabinet du nouveau Premier ministre, loin du quota de 50 % de personnes de chaque sexe pour les nominations dans les emplois des cabinets ministériels prévu par la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique à horizon 2026.

21 - Thomas Amossé, Olivier Chardon, « Les travailleurs non qualifiés, une nouvelle classe sociale ? », 2006, cité dans Anja Durovic, Nonna Mayer, « La recomposition des gender gaps électoraux à l'élection présidentielle de 2022 »

22 - **Familles monoparentales : Macron et Le Pen à la chasse aux voix des « mamans solos »**

23 - **Ursula von der Leyen présente les noms des futurs commissaires européens ; La difficile quête de la parité dans les institutions européennes**

24 - Il faut sur ce sujet tenir compte de systèmes électoraux différents. Nous vous renvoyons au dernier rapport du HCE sur la parité politique (et sur le rapport, insérer un hyperlien : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/travaux-du-hce/article/rapport-parite-politique-la-necessite-d-un-acte-ii#top#t1>)

**Ce déséquilibre paritaire, hiérarchique et thématique se retrouve dans la prise de parole médiatique des personnalités politiques :** selon le dernier rapport de l'Arcom, les femmes ne représentaient en 2023 que 6 des 20 personnalités politiques les plus présentes dans les médias audiovisuels (hors Président de la République et Première ministre), et la répartition du temps de parole reste déséquilibrée avec seulement 18,6 % de temps de parole pour les femmes politiques (contre 21,5 % en 2022). Cette disproportion dans la visibilité et la parole des femmes politiques s'est manifestée de manière inédite pendant les **grands débats nationaux aux élections législatives anticipées**, où l'on a vu exclusivement des hommes représenter les trois grands blocs majoritaires. Aucune femme n'a été invitée à participer aux grands débats, même lorsqu'elles en ont exprimé la volonté<sup>25</sup>.



© Dimitar Dilhoff.

Cause ou conséquence de cette répartition quantitative, **le sexisme continue de prospérer dans le milieu politique**. Comme décrypté dans le rapport du HCE dédié à la parité politique<sup>26</sup>, la répartition déséquilibrée, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, est étroitement liée au poids d'un héritage politique fondé sur le masculin, et qui fait persister une certaine exclusion des femmes des sphères de pouvoir, ce qu'Elisabeth Borne, même à la plus haute responsabilité qu'elle a occupée, pointe encore en 2024<sup>27</sup> : « Le sexisme est désormais plus encadré dans le monde professionnel qu'il ne l'est en politique (...) nous avons le droit de faire partie du paysage, mais certainement pas au premier plan. {...} Je suis attaquée continuellement parce que je ne respecterais pas les codes fantasmés du politique : surprise ! Ils sont exclusivement masculins ! ».

25 - [Débat de l'entre-deux-tours : ne laissons pas Jordan Bardella invisibiliser Marine Tondelier](#) - Libération

26 - [Rapport Parité politique : la nécessité d'un Acte II - Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

27 - Vingt mois à Matignon, 2024

Enfin, au-delà de la question du recul de la représentation dans les instances politiques, la question de **la visibilité du sujet même de l'égalité dans les programmes ou lors des débats politiques** mérite un éclairage. Au sein des programmes, il a fait l'objet d'un traitement moins fourni que lors des précédents moments électoraux. Surtout, les campagnes de mobilisation et la publicité des propositions dans les médias n'ont quasiment **jamais fait de place au sujet de l'égalité femmes-hommes**. Les droits des femmes, pourtant menacés en Europe, n'ont pas fait l'objet d'un débat spécifique. La campagne des élections législatives a aussi été marquée par une **« régression phénoménale »** de la place des femmes dans le débat public, selon la chercheuse Marlène Coulomb-Gully, spécialiste des questions de genre, de politique et des médias : « On est revenu à une espèce de monde d'hommes, on a vu des hommes qui débattaient entre eux de sujets qui les concernaient. Les femmes ont pu ponctuellement, individuellement être interviewées, mais l'enjeu symbolique était complètement différent de celui d'un débat national »<sup>28</sup>.

### *b. Sur internet, une division genrée parfois radicale*



Capture d'écran YouTube.

**Selon le Baromètre Sexisme, 55 % des Français-es considèrent que femmes et hommes ne sont pas traité.es de la même manière sur les réseaux sociaux**, soit 3 points de plus que l'an dernier. Émanant de ce sentiment d'inégalité, 2024 marque l'année de création de **Tanaland**. Baptisé sur la base du retournement du stigmaté, puisqu'il emprunte à l'insulte misogyne utilisée en ligne « tana » (contraction de

28 - La place des femmes dans le débat public a « régressé » de manière « phénoménale », selon une chercheuse

l'espanol « putana »), le Tanaland est un pays virtuel strictement réservé aux femmes. Fruit d'une lassitude massive au cyber-sexisme, c'est un endroit imaginaire où les femmes peuvent échanger librement en ligne. En quelques semaines, ce lieu est devenu symbole d'unité et de sororité, un mouvement, une communauté refuge, un « safe place » en non-mixité choisie, une utopie féministe. Il compte aujourd'hui plus de **18 millions de « citoyennes »**, deux « présidentes » (les tiktokeuses ToomuchLucile et Polska) et une « première ministre » potentielles (la chanteuse Aya Nakamura). Il a aussi une devise, un drapeau, un passeport. Un appel a même été lancé aux femmes milliardaires pour acheter concrètement une île et donner corps à Tanaland.

En réaction à cette nouvelle communauté, certains hommes ont inventé le « Charoland », pays virtuel peuplé de femmes nues destinées à satisfaire le désir des hommes – un concept qui ressemble pourtant déjà à l'actuel cyberespace.

### c. Dans l'opinion : un clivage irréconciliable entre jeunes hommes et jeunes femmes ?

L'opposition de ces deux pays virtuels raconte cependant quelque chose de notre époque : **la matérialisation par les outils numériques du clivage existant entre une**



© Jung Yeon-je / AFP.

**partie des jeunes femmes, sensibles à l'idéal d'un monde sans sexisme, et une partie des jeunes hommes, sensibles à la perpétuation du système patriarcal.** « Gender gap »

qu'on peut retrouver dans les choix électoraux, comme évoqué précédemment, et qui s'inscrit également dans un contexte social international : le **mouvement 4B** est une tendance socioculturelle apparue en Corée du Sud dans les années 2010 qui a refait surface à la

faveur des élections américaines, et dont on a pu voir des références aux manifestations du 25 novembre 2024 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Ce mouvement vise à encourager les femmes à se **libérer des normes de genre et des attentes sociétales patriarcales sur le fondement de 4 principes** : pas de rencontre amoureuse, pas de mariage, pas de relation sexuelle et pas de maternité. Un phénomène à mettre en lumière à l'aune du Baromètre Sexisme, dans lequel **94 % des femmes de 15 à 24 ans considèrent qu'il est difficile d'être une femme dans la société actuelle, une progression très importante de 14 points par rapport à l'an dernier.**

À l'inverse, les jeunes hommes sont plus nombreux que leurs aînés à considérer qu'il est aujourd'hui difficile d'être un homme dans la société (45 % chez

les hommes de moins de 35 ans, progression de 19 points en 2 ans auprès des hommes de 15-24 ans) et 73 % des hommes en général trouvent qu'on généralise en considérant que tous les hommes sont sexistes (+ 3 points). Ce qui semble a priori témoigner d'une infusion au moins partielle de la polarisation exacerbée dans les médias et le débat politique : à force de constater dans la parole publique que le sexisme est une opinion comme le féminisme en est une autre, l'expression des

hommes dans la société se libère aussi sur ces questions. Ces chiffres sont d'ailleurs en hausse (la part des jeunes hommes partageant cette opinion a progressé de 5 points depuis le début de l'année 2024). Aussi, **les jeunes hommes expriment une propension plus forte à adhérer aux stéréotypes de leur propre genre** : 67 % des moins de 35 ans estiment qu'il faut être sportif, 53 % qu'il faut savoir se battre et 46 % qu'il ne faut pas montrer ses émotions. Notons que sur certains aspects plus « extrêmes » une frange des jeunes hommes aux avis les plus conservateurs sont rejoints dans leur opinion par une partie des jeunes femmes : savoir rouler vite (15 % des femmes de moins de 35 ans, 19 % des jeunes hommes), vanter ses exploits sexuels (18 % auprès des jeunes femmes comme des jeunes hommes), ou avoir beaucoup de partenaires sexuels (13 % des jeunes femmes et 16 % des jeunes hommes).

**94 %**  
des femmes  
de 15 à 24 ans  
considèrent qu'il est difficile  
d'être une femme  
dans la société actuelle,  
une progression  
très importante  
de 14 points  
par rapport à l'an  
dernier.

Cependant, en y regardant de plus près, **la situation est plus complexe**, car ces jeunes hommes nous disent dans le même temps qu'il est difficile d'être une femme dans la société. Plus difficile encore que d'être un homme (67 % contre 45 %, comme indiqué précédemment). De même, la hausse de ce sentiment qu'il est difficile d'être une femme est plus forte encore que la hausse de leur sentiment qu'il est difficile d'être un homme (+8 points contre +5). Ainsi, seulement 5 % des Français estiment qu'il est difficile d'être un homme mais facile d'être une femme, et ce chiffre ne dépasse pas les 13 % chez les hommes de 25 à 34 ans. Une part plus importante, certes, mais nettement inférieure à la part de ces mêmes jeunes hommes qui estiment qu'il est difficile d'être une femme et facile d'être un homme dans la société (35 %). Notons que ces jeunes hommes se distinguent particulièrement de leurs aînés mais également des femmes de tous les âges par leur perception que la société est difficile à la fois pour les hommes et pour les femmes (31 %). **La croissance du sentiment des jeunes hommes que les difficultés existent pour les deux genres peut donc être lue comme une plus grande ouverture à la place relative des femmes et des hommes dans la société.** Alors que les générations plus âgées (surtout masculines) se désintéressent de la question, **les jeunes hommes semblent s'en emparer par un prisme nouveau :**

**celui des difficultés réciproques** (bien que principalement féminines). Les jeunes femmes ne suivant pas, pour le moment, la même trajectoire d'opinion, il peut s'agir ici d'une **nouvelle ligne de clivage au sein des jeunes générations dans la manière d'appréhender le sexisme**. De façon générale cependant, si la polarisation existe bel et bien, le sondage de cette année permet de montrer que son exacerbation est surtout le fruit des médias, en ce que l'opinion reflète davantage de nuances. Ainsi, on peut oser penser que la « résistance » au changement que certains hommes expriment est peut-être davantage le signe qu'un changement positif s'opère de fait dans la société : la défense du patriarcat n'était pas moins exprimée avant, elle était juste banalisée. Cette analyse rejoindrait les résultats structurels de l'indice longitudinal de tolérance développé par le sociologue Vincent Tiberj qui montre le décalage croissant entre les expressions conservatrices dans les discours dominants, et la tolérance croissante des citoyens en réalité<sup>29</sup>.

---

29 - [Le Monde, Immigration : tolérance de la société, vote à l'extrême droite, le paradoxe français](#) ; Vincent Tiberj, Puf 2024, La droitisisation, mythe et réalités



### 3. Le procès de Mazan, miroir des oppositions autour des violences faites aux femmes en France



© Valery Hache / AFP.



© Radio France - Valentin Pasquier.

**De nombreuses affaires de violences sexistes et sexuelles ont marqué l'année 2024.** Début février, les deux journalistes du *Monde* Jérôme Lefilliâtre et Lorraine de Foucher révèlent **les accusations de viols et d'agressions sexuelles portées par Judith Godrèche**, Isild Le Besco et Anna Mouglalis à l'encontre des réalisateurs Benoît Jacquot et Jacques Doillon. Fin avril, la garde à vue de Gérard Depardieu visé par deux plaintes pour agression sexuelle est couverte par de nombreux médias. En mai, la **77<sup>e</sup> édition du festival de Cannes** se déroule dans un contexte de dénonciation de ces affaires : l'enquête de *Elle*<sup>30</sup> fait témoigner neuf femmes contre le producteur Alain Sarde, une tribune du *Monde*<sup>31</sup>, signée par une centaine de personnalités, demande une loi intégrale sur les violences sexuelles, l'actrice et réalisatrice Judith Godrèche projette son court-métrage *Moi aussi*<sup>32</sup> lors de la cérémonie d'ouverture de la catégorie « Un certain regard ». En juillet, un rapport<sup>33</sup> met en cause **l'Abbé Pierre**, figure phare de la justice sociale, accusé d'avoir agressé sexuellement des dizaines de femmes des années 1970 à 2005. Tout au long de l'année 2024, c'est aussi des accusations répétées à l'égard du **rappeur Sean Combs** (Puff Daddy, P. Diddy ou Diddy) de viols, agressions sexuelles, trafic sexuel, séquestration, corruption, soumission chimique, enlèvements, coups et violences, menaces de mort, prostitution forcée, racket. Ces affaires concernent à ce jour 120 victimes identifiées et près de 200 autres plaignant·es sur une période de 30 ans, marquée par un colossal système de protection de l'industrie musicale.

Mais c'est avant tout en septembre 2024 que s'ouvre le **procès de Dominique Pélicot et de 50 hommes**, accusés de viols aggravés sur Gisèle Pélicot, avec un retentissement fort dans l'opinion publique.

Ces affaires charrient **une dimension sociétale et systémique fortes des violences exercées contre les femmes.** Elles convoquent toutes de façon évidente **les conditionnements sexistes masculins dans lesquels ces violences se sont exercées.** Elles dénoncent enfin, en creux, un système institutionnalisé de protection et d'indifférence aux victimes. **Pour toutes ces raisons, ces affaires nous interrogent :** opèrent-elles, 7 ans après #MeToo, un tournant réel dans l'appréhension des violences sexistes et sexuelles en France ? Sont-elles mieux conscientisées comme systémiques, notamment par les hommes ? Sont-elles appréhendées comme le fruit d'une responsabilité collective et de représentations communes à identifier et déconstruire ?

---

30 - Exclusif. – #MeToo cinéma : 9 femmes témoignent contre le producteur star Alain Sarde – Elle

31 - « On persiste et on signe » : « Le Monde » publie la photo manifeste du #metoo français

32 - Cannes: Judith Godrèche réalisatrice du court-métrage « Moi Aussi » sur les violences sexuelles – Invité culture

33 - Rapport d'enquête IE – 04072024

## a. La portée sociétale du procès de Mazan



© AP / Maud-Alexia.

Dans « l'affaire Mazan », plus de 50 hommes sont accusés d'avoir violé la même femme, Gisèle Pélicot, droguée à son insu par son mari, Dominique Pélicot, qui figure parmi les mis en cause. Ces violences se sont déroulées de 2011 à 2020, principalement à Mazan, commune du Vaucluse. Le procès fortement médiatisé, qui a eu lieu de septembre à décembre 2024, a interrogé par son ampleur **la nature des violences sexistes et sexuelles et la culture du viol dans la société française**. À la fois un procès perçu comme « hors norme » d'un point de vue criminalistique, cette affaire montre aussi la normalité glaçante de la violence masculine. Un soutien s'est à cet égard manifesté en marge du procès, notamment à travers des marches et des relais médiatiques importants.

La dimension sociétale du procès de Mazan a d'abord été permise par la levée totale du huis clos. Gisèle Pélicot, la victime, a souhaité ce format public, autorisant l'engagement d'une conversation entre le prétoire et la société. Dans le journal belge *Le Soir*, la philosophe Camille Froidevaux-Metterie parle du « don inouï qu'elle fait à toutes les autres victimes » « de révéler au grand jour la violence patriarcale dans son évidence et toute sa banalité »<sup>34</sup>. La vertu pédagogique de ce procès lui a valu d'être souvent mis en parallèle du procès d'Aix-en-Provence de 1978, surnommé « procès du viol », qui a permis à l'avocate Gisèle Halimi de mener le combat pour faire juger le viol comme un crime, notamment grâce à la levée là encore du huis clos. La dimension publique avait ouvert un dialogue entre la justice et les justiciables, permis une première conscientisation de la spécificité des violences sexuelles, et suscité

34 - Procès des viols de Mazan : le calvaire de Gisèle Pélicot, ou la violence patriarcale ordinaire – *Le Soir*

un espoir de changement, de tournant, dans les milieux féministes, tout comme le procès Pélicot aujourd'hui.

Un autre aspect du procès de Mazan qui a participé à sa très forte médiatisation réside dans le **mode opératoire** utilisé par son mari pour conditionner les viols répétés de sa femme par de très nombreux hommes : la **soumission** chimique. Phénomène encore largement méconnu, il avait fait l'actualité en 2021 avec le hashtag #BalanceTonBar<sup>35</sup>, mouvement qui dénonçait les agressions de femmes droguées au GHB (qu'on a surnommé la « drogue du viol ») dans le milieu de la fête. Pourtant, l'affaire des viols de Mazan est une fenêtre privilégiée sur la réalité de la soumission chimique, à rebours des idées reçues. C'est en fait plutôt dans l'univers familial, conjugal, amical, intime, privé que les victimes sont les plus nombreuses (42,6 % contre 19,5 % dans le contexte festif selon l'ANSM<sup>36</sup>), et la plupart des substances utilisées sont en fait très accessibles : ce sont principalement des médicaments (56 %) – anxiolytiques, somnifères, antihistaminiques – et de l'alcool, qui est à la fois vecteur de la soumission chimique, une des substances utilisée pour la soumission chimique et une des substances de la vulnérabilité chimique, selon le journaliste Félix Lemaître qui a mené une enquête sur la soumission chimique<sup>37</sup>. Dans le cas de l'affaire Pélicot, le mode opératoire choisi de la soumission chimique **conditionne la réduction totale d'une femme à son strict corps**, rendu disponible, accessible, inerte, et uniquement dans sa dimension sexuelle. Cette érotisation de la soumission a pour objectif d'aliéner les femmes, de les rendre étrangères à elles-mêmes, de leur retirer leur statut d'individu, libre, agissant, doté de volonté propre. Il existe à cet égard un **traumatisme spécifique dans la soumission chimique**, lié au défaut de mémoire et qui entraîne à la fois un sentiment de dépossession de son corps, et une difficulté à faire un **travail de réparation**, comme l'explique Docteur Zoé (@Dr\_Zoe\_) dans un entretien le 11 septembre 2024 à propos des viols de Mazan<sup>38</sup>. Sur ce sujet, une mission gouvernementale a été confiée à la sénatrice Véronique Guillotin et à la députée Sandrine Josso, elle-même victime de soumission chimique par le sénateur Joël Guerriau.

Enfin, le caractère systémique et édifiant du « procès des viols de Mazan » réside dans l'implication d'un **nombre impressionnant d'hommes** (72 au total, dont 50 qui ont pu être identifiés), si bien qu'un box a été construit dans la salle d'audience pour leur assurer une place à tous. Par le nombre, la nature des profils et leur ligne de défense, ce procès interroge de façon inédite la socialisation des hommes à la violence envers les femmes.

---

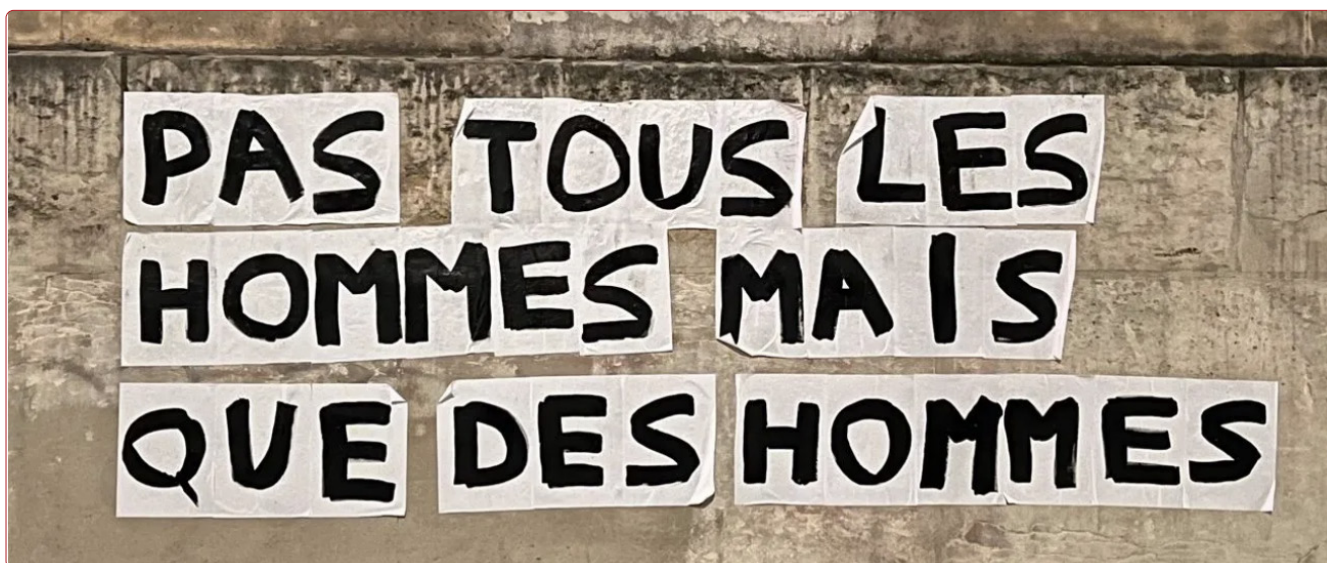
35 - [Rapport 2022 sur l'état du sexisme en France. Sexisme en 2022 : le 1er baromètre révèle les raisons de sa persistance malgré une forte volonté des Français-es de le combattre – Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes](#)

36 - [Soumission chimique](#)

37 - La nuit des hommes, Félix Lemaître, 2024

38 - Le Mouvement, 11 septembre 2024

b. De #NotAllMen à l'émergence d'alliés masculins : le rôle des hommes dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles



Le procès Pélicot a été moteur d'**une réflexion collective autour du rôle des hommes dans la perpétuation des violences à l'égard des femmes, et sur la conscientisation collective qu'il fallait adopter.**

La plupart des accusés des viols de Mazan s'en défendent, prétendent avoir été piégés, inversent la responsabilité, et se construisent en victimes<sup>39</sup>. Ce réflexe de déni et de défense est symptomatique d'un **processus de déresponsabilisation** des auteurs. Pourtant ils sont en l'espèce filmés et ont été « recrutés » sur le salon virtuel dénommé « À son insu » : leur mise en cause paraît donc fondée sur des preuves matérielles quasi-irréfutables.

Mais ce **processus de déresponsabilisation** va plus loin : **le hashtag #NotAllMen qui a refait surface à l'aune de cette affaire, en témoigne.** Raccourci de l'expression « tous les hommes ne sont pas comme ça », parfois abrégée « NAMALT », cet hashtag est utilisé en ligne depuis le milieu des années 2000 pour défendre les hommes des accusations présumées de violences sexistes et sexuelles dont ils pourraient faire l'objet à travers l'accusation factuelle de certains d'entre eux. S'il faut souligner que ce mouvement est aussi sonore que minoritaire, il acte **une désolidarisation d'avec les agresseurs tout en évitant de remettre en question la culture du viol grâce à laquelle ceux-ci se permettent d'agir.** Cette déresponsabilisation des hommes s'observe jusque dans le traitement judiciaire de l'affaire. Le président de la cour criminelle du Vaucluse ayant déclaré vouloir parler de « scènes de sexe plutôt que de viols », souhaite

39 - Procès des viols de Mazan | « Je n'accepte pas qu'on me traite de violeur, c'est un truc trop lourd à porter » : le grand déni des accusés d'un procès historique

de ne pas se prononcer sur une qualification, en dépit des très nombreux éléments de preuve, au nom de la présomption d'innocence<sup>40</sup>.

Or, si l'affaire des viols de Mazan révèle bien quelque chose, c'est le **caractère profondément ordinaire des violeurs** : les 50 accusés occupent tout type de métier – pompiers, infirmiers, journalistes, étudiants, chauffeurs routiers, gardiens de prison, retraités, conseiller municipal, bénévole associatif... – ont toute classe d'âge – de 26 à 73 ans – et sont tous insérés socialement. Ils représentent, à rebours du réflexe de défense #NotAllMen, le mal ordinaire de la domination masculine. Pensé et plaidé depuis longtemps par les théoriciennes et militantes féministes, le profil du violeur n'est justement pas celui d'un marginal, d'un rôdeur, mais bien au contraire celui du « Monsieur Tout-le-monde ».

Comme le documente et l'explique l'autrice et militante **Rose Lamy** (@preparez\_vous\_pour\_la\_bagarre) dans son dernier ouvrage, ce sont en majorité des « **bons pères de famille** », concept d'ailleurs repris par plusieurs émissions qui ont couvert l'affaire Pélicot<sup>41</sup>. L'aspect très ordinaire des profils d'agresseurs et des conditions du viol est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ils sont si peu condamnés. Dans cette banalité, l'affaire Pélicot fait tristement écho à celle de Dino Scala, célèbre « bon père de famille » qui a fait 56 victimes de viol et d'agressions sexuelles sur une durée de 30 ans et dans un rayon de 30 kilomètres dans le Nord, près de Maubeuge.



La série *Sambre*, diffusée fin 2023, retrace les errances et les erreurs judiciaires notamment liées au profil très inséré, donc insoupçonné, de Dino Scala.

40 - À cet égard, nous pouvons noter que dans le cas de suspects pour meurtre, le terme « meurtre » est employé sans qu'il soit susceptible de remettre en cause la présomption d'innocence. La comparaison a ses limites, le viol étant une qualification juridique qui implique que le prévenu soit coupable, alors que le meurtre ne l'est pas (on parle en droit d'homicide). Il faudrait pouvoir parler de viol sans utiliser la qualification juridique (par exemple, « actes sexuels sans le consentement de la victime »).

41 - [SS : Mazan : le procès des « bons pères de famille » ? C ce soir](#)

## ► Détruire les mythes autour du viol

Si le mouvement #MeToo nous a appris qu'il n'y avait pas de profil type de victime, **le procès des viols de Mazan vient confirmer qu'il n'y a pas non plus de profil type d'agresseur**. Sur ce point, l'affaire Pélicot vient en effet valider beaucoup de théories féministes sur le patriarcat comme système de socialisation voire de formatage des hommes à l'érotisation de la soumission, de l'humiliation, de l'appropriation des femmes, qui vient se matérialiser non pas seulement dans de nombreux contenus pornographiques mais aussi dans de très **nombreuses œuvres culturelles et de nombreux mythes populaires qui façonnent notre imaginaire collectif**, comme on a pu l'observer dans l'analyse sur les livres jeunesse. Dans une chronique du quotidien *Libération*, l'écrivaine et compositrice Lola Lafon nous invite, à l'aune du procès de Dominique Pélicot et des 50 coaccusés, à démonter deux fictions nocives : « celle du monstre et celle de la Belle au Bois dormant ». « Celle du monstre », car on peut désormais de façon plus évidente affirmer, en opérant une inversion de l'expression #NotAllMen : « si tous les hommes ne sont pas des violeurs, les violeurs peuvent être n'importe quel homme »<sup>42</sup>. La « Belle au bois dormant, qui dort cent ans avant d'être réveillée par un prince. Il est le détenteur de son consentement, qu'elle ne peut accorder, puisqu'elle dort ». Comme l'explique le chercheur Florian Vörös, « dans la culture populaire comme dans la culture légitime, la contrainte sexuelle des femmes par les hommes est en effet volontiers présentée comme désirable : loin d'être seulement l'apanage de la pornographie ou de la dark romance, ces scénarios se retrouvent également dans le cinéma d'auteur et dans les dessins animés pour enfants (...) La disposition des hommes à dominer et à contraindre s'inscrit dans une socialisation à la virilité hétérosexuelle, qui est elle-même favorisée par un environnement culturel patriarcal »<sup>43</sup>.

**La prise de conscience de la banalité de la violence sexuelle qui traverse la société reste difficile** : nombreux ont été les tentatives et les réflexes de rendre Dominique Pélicot « monstrueux », soulignant le caractère exceptionnel, à part, de ses actes. Alors même que ceux-ci, même s'ils sont en l'espèce particulièrement graves, s'inscrivent dans des violences sexuelles qui sont en fait massives chaque année. Le débat public s'est ainsi focalisé plus souvent sur l'énigme « psychologique, psychiatrique, sexologique », sur « l'inquiétante » ou la « double personnalité »<sup>44</sup> de l'auteur, sur la « duplicité », le « vertige », « l'impensable ». Cela conduit à un processus de psychologisation et de pathologisation excessive, pratique, selon certains commentateurs, pour conjurer le caractère social de la culture du viol et de la déshumanisation des femmes. Ces faits ont été permis et commis par 72 autres auteurs (dont 51 identifiés), dont la grande majorité des profils ont été qualifiés de « banals » durant tout le procès.

42 - [Procès des viols de Mazan : en faire un boucan d'enfer, par Lola Lafon - Libération](#)

43 - [« La violence sexuelle ne s'explique pas seulement par un manque d'éducation, mais aussi par un manque d'intérêt et d'engagement des hommes »](#)

44 - [Au procès des viols de Mazan, « l'énigme » Dominique Pélicot, une personnalité « à double facette » ; Procès des viols de Mazan : Face à son ex-femme, la vie de Dominique Pélicot analysée ce lundi avant sa prise de parole ; Procès des viols de Mazan : la double personnalité de Dominique Pélicot ; Viols de Mazan : les « fantasmes obsédants » de Dominique Pélicot disséqués par des experts](#)

## ► Une introspection masculine : un rendez-vous manqué ?

**94 %**  
des Français-es  
considèrent que  
les hommes ont un  
rôle à jouer dans la  
prévention et la lutte  
contre le sexisme  
dans la société.

L'affaire Pélicot offre donc une réflexion profonde sur la violence masculine. Elle déconstruit l'image de l'homme violent comme étant « l'autre » et rend nécessaire une conscientisation générale de ces phénomènes. En ceci, elle implique de s'interroger sur le **rôle des hommes dans la responsabilité du sexisme, et inversement, dans son combat**. À cet égard, le Baromètre Sexisme qui restitue que **94 % des Français-es considèrent que les hommes ont un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre le sexisme dans la société**.

La publicité de cette question fondamentale a été inédite. Ont été publiées des tribunes sur la nécessaire introspection de chacun.e notamment sur la protection d'hommes violents<sup>45</sup>. Des enquêtes portant sur la nécessité d'apporter du soutien à la lutte pour l'égalité au-delà des rangs féministes ont été conduites<sup>46</sup>. On a pu entendre des chroniques humoristiques sur l'inadmissibilité du hashtag #NotAllMen<sup>47</sup>. On a pu voir se mener des réflexions sur l'examen de conscience des hommes : sur leurs propres comportements violents passés ou présents, sur la masculinité et les rapports entre les femmes et les hommes<sup>48</sup>, sur la nécessité de rompre avec le « boy's club »<sup>49</sup>, la solidarité masculine et la culture du silence, ou encore sur la nécessité d'apprendre à dénoncer ou reprendre les pères, oncles, frères, amis. **Importante nouveauté : une grande partie de ces réflexions a été initiée et conduite par des hommes**, y compris des personnalités politiques et publiques, sur leurs privilèges sociaux et tout ce qui peut leur conduire à adopter des comportements violents à l'égard des femmes<sup>50</sup>.

C'est le cas de Paul Magnette, député belge, qui appelle à la responsabilité de tous ceux « qui exercent des responsabilités publiques », et qui « ne peuvent pas ne pas se demander « *en avons-nous fait assez* » ? »<sup>51</sup>. L'historien Ivan Jablonka exhorte à son tour les hommes à se demander « quels sont nos réflexes, nos complicités plus ou moins conscientes, comment on a été éduqués, comment on souhaite éduquer nos garçons ». Il ajoute : « je crois que ce procès s'il est précisément historique, c'est parce qu'il nous interroge, il nous oblige à regarder ce que c'est que la masculinité

45 - [Auteurs et victimes de viols : nous tous, nous toutes - Libération](#)

46 - [Procès de Mazan : L'envie d'apporter « force et soutien à Gisèle », au-delà des rangs féministes | Mediapart](#)

47 - [Yann Marguet - « C'est pas moi, c'est Maurice » : le grand retour du #NotAllMen - Quotidien | TMC](#)

48 - Victoire Tuillon, [Affaire Mazan : les rapports de domination hommes-femmes dans la société qui se retrouvent au coeur de cette affaire. - Vidéo Dailymotion](#)

49 - [Procès des viols de Mazan : plus de 200 hommes signent une feuille de route contre la domination masculine - Libération](#)

50 - « Plus j'ouvre les yeux, plus je me rends compte des mécanismes et de l'impunité dont nous bénéficions, nous, les hommes. Certains disent « not all men ». Mais arrêtons ces petits commentaires pour se rassurer, arrêtons de rapporter les choses à nous ! Nous devons être à l'écoute, surtout pas ralentir la lutte ». James, 35 ans, dans [Procès de Mazan : L'envie d'apporter « force et soutien à Gisèle », au-delà des rangs féministes | Mediapart](#)

51 - [Procès des viols de Mazan : « Tous les hommes, d'une manière ou d'une autre, contribuent à entretenir des comportements dont le viol est la forme extrême »](#)



contemporaine »<sup>52</sup>. **S'il est salubre, ce travail d'introspection et de reconstruction des hommes dans leurs rapports aux femmes, aux autres hommes et à eux-mêmes » reste minoritaire.** Selon un sondage Ifop, 59 % des Français·es considèrent que les accusés de l'affaire Pélicot sont des cas particuliers qu'il ne faut pas confondre avec la majorité des hommes<sup>53</sup>. Selon la même étude, pour deux tiers des Français (65 %) l'affaire Mazan illustre le fait qu'en matière de violences sexistes et sexuelles, tous les hommes portent une part de responsabilité et/ou de culpabilité, mais **selon le genre des disparités sont visibles** : environ  $\frac{3}{4}$  des femmes (74 %) sont d'accord avec cette affirmation **contre seulement 56 % des hommes.**

Selon Florian Vörös, ce résultat n'est pas qu'une question d'éducation, mais aussi « **un manque d'intérêt et d'engagement des hommes.** Leur ignorance des savoirs féministes sur les violences sexuelles est aussi liée à la volonté de rester dans leur zone de confort, dans leur périmètre de privilèges, dans leur statut de dominant ». Le sociologue ajoute : « Face à cette production active de l'ignorance, éduquer les hommes pour les engager dans la prévention des violences de genre est d'abord un travail de longue haleine, car les hommes ne changent pas du jour au lendemain. C'est aussi un travail complexe, car il demande de la réflexivité pédagogique afin de se positionner de manière compréhensive par rapport à des postures de déni des violences ; mais aussi un travail fastidieux et ingrat, qui est tantôt naturalisé comme un « *travail de femmes* », tantôt dénigré comme « *castrateur* » et « *rabat-joie* ». Malgré ces difficultés, ce travail est réalisé au quotidien par des militantes associatives, par des activistes sur les réseaux sociaux, des intervenantes en milieu scolaire, des enseignantes engagées pour l'égalité – beaucoup plus souvent par des femmes que par des hommes. Qu'il soit professionnel ou bénévole, le dénominateur commun est que ce travail féministe de prévention des violences de genre n'est pas reconnu à sa juste valeur »<sup>54</sup>.

### c. La « bonne » victime des violences sexuelles

**Le procès Pélicot est enfin un cas d'école de la « bonne » victime dans les affaires de violences sexistes et sexuelles.** Entre héroïsation et responsabilisation, les réflexes autour des profils de ces victimes sont là encore révélateurs de la continuation de la culture du viol jusque dans le parcours judiciaire.

**D'un côté, l'héroïsation** : l'opinion publique a régulièrement parlé de « dignité » et de « force » pour qualifier Gisèle Pélicot, notamment du fait qu'elle a manifesté une certaine constance dans ses émotions et qu'elle transparait principalement dans la combativité. Comme l'explique Valérie Rey-Robert, militante contre les violences

52 - S5 : Mazan : le procès des « bons pères de famille » ? C ce soir

53 - Balise d'opinion #280 Le regard des Français sur le féminisme et sur le procès des viols de Mazan – IFOP

54 - « La violence sexuelle ne s'explique pas seulement par un manque d'éducation, mais aussi par un manque d'intérêt et d'engagement des hommes »

sexuelles et autrice d'*Une culture du viol à la française*<sup>55</sup> : « une victime qui ne pleure pas face aux récits des horreurs qu'elle a vécu peut aussi traverser un état de dissociation – un mécanisme de protection courant en cas de traumatismes majeurs »<sup>56</sup>. Elle ajoute : « Utiliser ces termes crée un autre problème : s'il y a des « bonnes » victimes, des victimes « dignes », ça veut dire aussi qu'il y en a qui ne le sont pas ».

**De l'autre, Gisèle Pélicot est systématiquement rappelée à sa propre supposée responsabilité dans la violence qu'elle a subie.** Cela est d'ailleurs symptomatique des victimes de violence sexuelle, comme cela avait été révélé et documenté par le mouvement #DoublePeine en 2021<sup>57</sup>. Pour Gisèle Pélicot, cela s'est notamment manifesté à travers la circulation de photographies suggestives de la victime. Un plaidoyer a aussi été construit pour suggérer son intention et son consentement<sup>58</sup>, souligner ses déviances sexuelles, ou départir les auteurs, eux, de toute intention<sup>59</sup>. On a pu aussi constater un travail d'ironisation sur les faits commis<sup>60</sup>. Par tous ces aspects, certain.es avocat.es de la défense ont pu provoquer une nouvelle épreuve pour la victime Gisèle Pélicot. Une **culture de la culpabilité** liée au seul fait ancestral d'être femme – « faute » originelle et « impardonnable » sur laquelle l'autrice Mona Chollet mène une réflexion dans son dernier ouvrage, dans lequel elle affirme : « Ce n'est pas le violeur qui aurait dû ne pas violer, c'est la victime qui aurait dû trouver un moyen de lui échapper : cette logique est partout »<sup>61</sup>. Enfin, la vénalité des victimes de VSS est un leitmotiv au service du discrédit et du processus d'inversion de la responsabilité<sup>62</sup> au mépris d'un principe fondamental du droit – le droit à la réparation et aux dommages et intérêts devant le préjudice subi –, et de la réalité, puisque le coût d'une procédure judiciaire pour viol pour une victime qui souhaite porter plainte s'évalue à plus de 10 500 euros<sup>63</sup>.

**Cela vient nous interroger sur la moralité des systèmes de défense** des auteurs de violences sexistes et sexuelles, et sur la façon dont la lente conscientisation de la structuration sexiste de notre société vient aussi remettre en question les stratégies de plaidoirie dans ce type de procès, théâtres paradoxaux d'argumentaires sexistes à leur tour. Par conséquent, nous devons nous interroger sur l'absence de formation obligatoire des avocats à la spécificité de ces violences, ni à l'université ni au cours de leur carrière. Or de nombreux textes juridiques à l'international ou à l'étranger insistent sur le droit des victimes à ne pas subir de « **victimation secondaire** » dont parle

55 - Libertalia, 2020

56 - [Procès des viols « de Mazan » : « Il faut résister à l'héroïsation des victimes » — La Déferlante](#)

57 - L'année 2021 a été marquée par l'émergence du mouvement #DoublePeine, créé par le collectif homonyme, pour sensibiliser le grand public sur les conditions d'accueil par les forces de l'ordre des femmes victimes de violences. [HCE – Rapport annuel 2022 sur l'état du sexisme en France](#)

58 - [« Madame était consentante et joueuse » : ces phrases entendues au procès Mazan, si symptomatiques de la culture du viol](#)

59 - [« Il y a viol et viol » : pourquoi la stratégie d'un avocat de la défense est critiquée au procès de Dominique Pelicot et de ses 50 coaccusés](#)

60 - L'avocate Nadia El Bouroumi s'est filmée en train de danser au son de Wake me up before you go-go, le tube de Wham!

61 - Résister à la culpabilisation: Sur quelques empêchements d'exister, Zones, 2024

62 - Encore utilisé en octobre 2024 par la défense de Gérard Depardieu : « Les témoins et les preuves qu'il produira démontreront qu'il n'est que la cible d'accusations mensongères. Le but poursuivi vient d'être révélé à travers les demandes d'indemnisation des parties civiles : s'enrichir de 6 à 30 000 euros », [Procès de Gérard Depardieu : « S'enrichir de 6 à 30.000 euros », la sortie de son avocat va faire bondir les plaignants](#)

63 - [LE COÛT DE LA JUSTICE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES](#)

l'avocate spécialiste Elodie Tuillon-Hibon<sup>64</sup>. Au Canada, une loi sur les juges datant de 2020<sup>65</sup> interdit par exemple de poser des questions intrusives sur la vie privée, notamment en termes de pratiques sexuelles, sur la tenue, ou encore sur le nombre de partenaires de la victime à celle-ci. D'autres textes, comme la résolution n°40/34 de l'ONU considérant que les « victimes doivent être traitées avec compassion et dans le respect de leur dignité », ou certaines dispositions de la convention d'Istanbul (articles 15, 54, 56) concernant la protection des victimes ou la formation des professionnels, peuvent être autant de sources contraignantes pour les professionnels pour améliorer les parcours judiciaires des victimes dans la recherche de justice, de sanction et de réparation. En l'espèce, la France est atraite devant la CEDH dans 8 affaires qui toutes concernent la mauvaise qualité des procédures contre les violences sexuelles<sup>66</sup>.

---

64 - [Au procès Mazan, la défense a-t-elle tous les droits ? | Mediapart](#)

65 - [Le gouvernement du Canada dépose de nouveau un projet de loi sur la formation continue des juges en vue d'accroître la confiance des survivantes d'agressions sexuelles envers le système de justice pénale](#)

66 - [Traitement judiciaire du viol : huit femmes veulent voir la France condamnée par la CEDH | Mediapart](#)



## II. Dans les faits, sexisme, inégalités et atteintes aux droits des femmes continuent de prospérer

Alors que la lutte contre le sexisme est de plus en plus appréhendée comme un combat d'opinion, le sexisme structurel, lui, persiste dans les faits. Or, cette survolarisation du clivage dans les discours dominants risquent de minimiser, sinon d'occulter, la **permanence des violences sexistes et sexuelles, des inégalités économiques, des représentations stéréotypées, des atteintes aux droits des femmes** – qui ont connu cette année un recul inédit dans le monde, de la Pologne à l'Iran, des Etats-Unis à l'Afghanistan, de la Hongrie à la Russie.

C'est ainsi que, cette année encore, **les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes sont reconnues** à de multiples niveaux au sein du Baromètre Sexisme, en premier lieu dans le monde du travail en général (76 %, -1), dans la rue et les transports (71 %, +2), dans le monde politique (70 %, +2) ou encore dans le monde du sport (67 %, -1).



**les inégalités  
sont reconnues**  
**76 %**  
dans le monde du travail

**71 %**  
dans la rue et les transports

**70 %**  
dans le monde politique

## 1. Des violences sexistes et sexuelles déclarées toujours en hausse

### a. Des données d'opinion...

Au sein du Baromètre sexisme, **plus d'1 femme sur 2 (57 %) déclare avoir déjà été moins bien traitée** en tant que femme dans la rue et les transports (avec une baisse de 2 points depuis le début de l'année), et une proportion proche avoir été moins bien traitée dans son foyer ou sa famille (50 %, -2). De manière générale, **86 % des femmes déclarent avoir déjà vécu une situation à caractère sexiste**, allant de blagues ou remarques à une insistance pour avoir un rapport sexuel de la part d'un homme voire à des brutalités physiques. De ce fait, **9 femmes sur 10 répondent toujours avoir adopté des stratégies d'évitement du sexisme au quotidien** (rentrer seules chez elles le soir, s'habiller comme elles le souhaitent, parler trop fort, demander une promotion...).

**Surtout, le Baromètre fait cette année apparaître une zone de tension dans le domaine de l'intime et de la sexualité : 1 femme sur 3** indique ainsi avoir déjà eu un rapport sexuel alors qu'elle n'en avait pas envie devant l'insistance de son partenaire (ce que 13 % des hommes reconnaissent avoir pu faire) et 15 % avoir déjà eu un rapport sexuel non protégé devant l'insistance de son partenaire (une situation marginale du point de vue des hommes, seuls 2 à 3 % d'entre eux reconnaissant avoir pu refuser de mettre un préservatif ou l'enlever sans le consentement de leur conjointe).

**40 %**  
des femmes  
déclarent avoir subi  
au moins une  
situation de non  
consentement

**De manière générale, on note des hausses non négligeables de la part de femmes sur l'ensemble de ces indicateurs.** Tout comme des hommes admettant avoir été « insistants ». Ces indicateurs pris ensemble, la différence d'ordre de grandeur entre **les femmes déclarant avoir subi au moins une situation de non-consentement (40 %, +3 points)** et les hommes reconnaissant avoir pu avoir ce genre de comportement (23 %, stable) est ainsi toujours aussi saisissante. Une situation encore plus inquiétante lorsqu'on s'intéresse aux jeunes générations : 51 % des femmes de 25 à

34 ans indiquent avoir subi ce genre de comportement contre 28 % des hommes de la même tranche indiquant avoir pu agir de la sorte. Une prise de conscience de la part des hommes qui se trouve néanmoins un peu plus poussée auprès des cadres et professions libérales (31 %).

## b. ... Qui rejoignent les statistiques officielles

Après une hausse de 15 % de 2021 à 2022, **le nombre de victimes de violences conjugales enregistrées** par les services de sécurité **continue de croître de manière importante avec une augmentation de 10 % en 2023**, selon le SSMSI dans sa dernière étude Interstats publiée mercredi 6 novembre 2024<sup>67</sup>. Les services de sécurité ont ainsi enregistré **271 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire**.

**Ces chiffres sont à prendre avec une double précaution.** D'abord, parce que cette augmentation a lieu dans un contexte de libération de la parole, de conscientisation progressive des actes vécus comme violents, et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie : le nombre de victimes enregistrées a ainsi doublé depuis 2016. Ensuite, parce qu'elle ne nous renseigne pas (encore) sur le nombre total effectif de victimes, car ce ne sont là que les victimes enregistrées.

En effet, selon la dernière enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS)<sup>68</sup>, les taux de victimes ayant déposé plainte sont particulièrement faibles pour les atteintes les plus fréquentes comme les injures (4 %), le harcèlement moral (6 %) et les violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle ou envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées) (2 %). **Ainsi les victimes de violences sexuelles physiques ne déposent plainte que dans 6 % des cas.** Selon cette même enquête, 1,4 million déclarent avoir subi des violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel ou exhibition sexuelle). Selon le rapport de la Fondation des femmes<sup>69</sup>, plus de 3 millions de femmes déclarent des violences sexistes et sexuelles chaque année.

**Ce décalage montre bien qu'il existe encore un plafond des violences sexuelles en France depuis #MeToo : celui de la condamnation.** Il n'y a encore que très peu d'auteurs identifiés et sanctionnés. Par exemple, alors que « le viol, ou la peur du viol, est l'expérience la plus collective qui soit », pour reprendre les mots de l'avocate Anne Bouillon<sup>70</sup>, **moins de 1 % sont aujourd'hui condamnés.** Seulement 1204 condamnations pour viol ou tentative de viol ont été prononcées en 2022<sup>71</sup>.

**Enfin, concernant les féminicides**, c'est-à-dire le meurtre d'une femme en raison de son genre, 96 en ont été victimes en 2023 selon le ministère de l'Intérieur<sup>72</sup>. Pour la première fois cette année, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) publie, dans

67 - Info rapide n°44 – Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023 / Actualités / Interstats – Ministère de l'Intérieur

68 - Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023, victimation – délinquance et sentiment d'insécurité / Actualités / Interstats – Ministère de l'Intérieur

69 - Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? Fondation des Femmes, 2023

70 - Extrait de l'émission *S5 : Mazan : le procès des « bons pères de famille » ? C ce soir*

71 - Dernières statistiques disponibles, Ministère de la Justice

72 - <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-44-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2023>

sa dernière lettre de l'Observatoire des violences faites aux femmes<sup>73</sup>, des données genrées relatives aux suicides et tentatives de suicides suite au harcèlement par conjoint ou ex-conjoint. En 2023, parmi les 890 victimes identifiées, 773 étaient des femmes. En ajoutant le nombre de femmes victimes d'un féminicide en 2023 (93) et le nombre de femmes victimes d'une tentative de féminicide (319) au sein du couple cette même année, **on totalise 1185 femmes qui ont été tuées, qu'on a essayé de tuer ou qu'on a contraintes à se suicider du fait de leur genre, soit plus de 3 femmes victimes par jour.**

## 2. Des inégalités économiques toujours aussi importantes

Le sexisme dans le monde professionnel est un point d'attention important. **Il s'agit toujours du principal domaine où l'on considère qu'il y a des inégalités.** Pourtant le Code du travail prévoit depuis 1972, un « salaire égal pour un travail de valeur égale ». Ainsi, le baromètre Sexisme restitue que **83 % des femmes** (et 76 % des Français.es en général) considèrent que les femmes et les hommes n'y sont pas traité.es de la même manière. 10 % des femmes ont déjà vécu une discrimination à l'emploi : à niveau supposé égal, on a choisi un homme plutôt qu'elles. Aussi, la polarisation politique et médiatique autour de la condition des femmes, qui se matérialise par exemple à travers des injonctions croissantes à la sphère domestique et à la maternité par exemple, peut avoir des effets concrets sur la dégradation des inégalités économiques dont les femmes sont déjà victimes.

### a. Des évolutions professionnelles en demi-teinte

Selon les dernières données Insee, **le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 23,5 % à celui des hommes dans le secteur privé**<sup>74</sup>. Les différences de salaire s'expliquent surtout selon l'institut par la répartition genrée des professions et du temps : les femmes n'occupent pas le même type d'emploi, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les hommes, accèdent moins aux postes les plus rémunérateurs<sup>75</sup>, et occupent près de 80 % des emplois à temps partiel. Ce phénomène est renforcé dans certains territoires ruraux – on compte par exemple plus de 20 % de femmes dans le secteur médico-social en ruralité, contre 11 % en ville, ou encore une surreprésentation de métiers à prédominance masculine dans les territoires ruraux (construction, agriculture, transport).<sup>76</sup>

73 - Lettre de l'observatoire des violences faites aux femmes n°22, Miprof, novembre 2024

74 - Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 - Insee Focus - 320

75 - À poste comparable, c'est-à-dire à même profession exercée pour le même employeur, l'écart de salaire en équivalent temps plein se réduit à 4,0 %.

76 - Sources : Depuis 2019 outil de diagnostic territorial de l'ANCT (ex CGET) : **SOFIE** (système d'observation sur les femmes et d'information sur l'emploi) ; En 2014 le HCE (D.Bousquet) avait mené avec le CGET le rapport « EgalITER » (égalité F/H et territoriale) ; En 2019 nouveau rapport de l'ex-CGET sur l'accès des femmes à l'emploi en ruralité ; En 2021 un rapport du Sénat « Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité »



Aussi, **les stéréotypes de genre ont de forts impacts sur les conditions de travail et la reconnaissance des compétences des femmes et des hommes** : selon le baromètre, le monde du travail reste encore perçu comme la sphère la plus inégalitaire, tant dans le choix des métiers exercés que dans les carrières et rémunérations, à qualification et compétence égales. En revanche, dans les expériences relatées par les femmes, il est important de **noter un recul du sentiment d'avoir été discriminée dans ses choix d'orientation professionnelle** (33 %, -7) ou dans son travail (41 %, -5, ce sont les baisses les plus nettes). De même, l'expérience de l'écart de salaire avec un collègue masculin est également en recul (21 %, -3). Et plus généralement, le stéréotype selon lequel « les femmes prennent les postes des hommes sur le marché du travail » est lui aussi en recul (15 %, -4, plus forte baisse).

D'un autre côté, on constate une **plus grande tolérance cette année au phénomène de « boy's club » au travail** : 44 % des Français-es trouvent dérangeante une réunion de travail où il n'y a que des hommes, c'est 5 points de moins que l'an dernier. De même, un homme qui explique à une femme ce qu'elle connaît déjà, situation relativement courante sur le lieu de travail, dérange 64 % de la population, soit 5 % de moins que l'an dernier. Enfin, 10 % des femmes ont déjà subi des étreintes ou baisers faits par un collègue ou un homme qu'elles ne connaissaient pas.

### **La ségrégation professionnelle, facteur majeur des inégalités professionnelles**

Dès l'éducation, les orientations professionnelles des filles et des garçons sont spécialisées. En arrivant sur le marché du travail, femmes et hommes n'occupent pas les mêmes métiers : plus de 80 % de l'emploi est « non-mixte » (plus de 60 % de l'un des deux sexes).

C'est ainsi que les femmes connaissent **un espace d'évolution professionnelle plus restreint**, entre « plafond de verre », « parois de verre » et « plancher collant ».

- Plafond de verre : 22 % de femmes parmi les salarié.es les mieux rémunéré.es (ségrégation verticale)
- Parois de verre : 44 métiers à prédominance masculine pour 23 métiers à prédominance féminine (ségrégation horizontale)
- Plancher collant : 55 % des emplois à bas salaire sont occupés par des femmes (alors qu'elles ne sont que 41,5 % des ETP du secteur privé)

Aussi, **les conditions de travail entre métiers à prédominance féminine et masculine ne sont pas valorisées de la même façon**. Il y a notamment un phénomène d'invisibilité de la pénibilité et de l'expertise des métiers féminins :

- Une pénibilité et des risques professionnels sous-évalués et peu accompagnés : sur les 15 dernières années, le taux de fréquence des accidents du travail a augmenté de 12 % chez les femmes, et baissé de 22 % chez les hommes.
- En miroir de la (sur)valorisation des filières de métiers technique, une sous-valorisation économique de certains diplômes dans le domaine du care, menant à des métiers à prédominance féminine.
  - Une première revalorisation partielle a été mise en place avec le Plan Ségur, dont les mesures ont été étendues cet été à tous·tes les salarié·es de l'action sociale, médicosociale et associative.
- Un « décompte/ diagnostic » des compétences et du temps de travail différent entre métiers à prédominance masculine et féminine
  - Sur les compétences : des métiers très féminisés sont décrits dans les systèmes de classification professionnelle de façon très succincte, en oubliant des compétences, alors des métiers très masculins contiennent des redondances dans le listing des compétences.
  - Sur le temps de travail : des aides à domicile et le « faux » temps partiel (non-rémunération des temps de trajet, des « creux » dans de fortes amplitudes horaires, absence de prime pour horaires décalés...).

La recherche d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle pèse particulièrement sur les femmes. Elle contribue à rendre difficile **l'accès à l'emploi et à la qualité de l'emploi qui est particulièrement défavorable aux femmes**. Cela est renforcé par le recul et l'inégal accès aux services publics dans les territoires : principales usagères des services publics en milieu rural<sup>77</sup>, les tâches domestiques et administratives leur incombant encore majoritairement, les femmes subissent les conséquences de la réorganisation des services publics. À titre d'exemple, les enfants ruraux disposent en moyenne de 8 places en crèche à moins de 15 minutes pour 100 enfants de moins de trois ans, contre 26 en milieu urbain<sup>78</sup>. Cela conduit à un recours plus important aux assistant·es maternel·les dans ces milieux et témoigne d'un manque de modes diversifiés d'accueil et de garde<sup>79</sup>. Ce sont là autant de **carences territoriales qui impactent d'abord les femmes dans l'accès à l'emploi**.

Enfin, **les inégalités autour de la naissance continuent d'être l'un des facteurs les plus structurants des inégalités de salaire et de carrière**. Les écarts de revenu salarial entre femmes et hommes sont encore plus marqués entre parents : les mères ont des temps de travail mais aussi des salaires en équivalent temps plein nettement inférieurs aux pères, et

77 - Fondation Jean Jaurès, [Accéder aux services publics en milieu rural, les femmes en première ligne ? 2023](#)

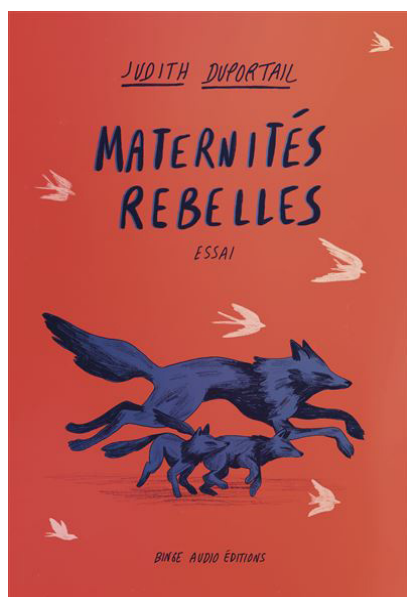
78 - La plus faible offre de garde d'enfants peut amener à plus de renoncement à une activité professionnelle : depuis le rapport Egaliter de 2014 et encore en 2021, on constate plus de chômage chez les jeunes femmes de milieu rural que dans le reste de la France

79 - [Faire du milieu rural une terre d'accueil de la petite enfance... Un projet partagé par l'ADMR et les collectivités locales](#)

les écarts croissent avec le nombre d'enfants. En effet, selon l'INSEE, les mères salariées du secteur privé ont une perte salariale d'environ **20 % 5 ans après une naissance et jusqu'à 40 % pour les bas salaires**. Les ajustements professionnels après l'arrivée d'un enfant sont **10 fois plus importants** pour les mères que pour les pères. Le taux de temps partiel à la naissance double pour les mères, passant de 23 % à 45 %. La probabilité pour elles d'être à temps partiel augmente en moyenne de **31 points** de pourcentage contre 4 à 6 % pour les pères sans toutefois diminuer en moyenne leur temps de travail<sup>80</sup>. **Globalement, les pères augmentent leur temps de travail<sup>81</sup> et les femmes le diminuent.**

## b. Le poids inégal de la parentalité

**Dans la sphère domestique, la perception d'une situation inégale entre les femmes et les hommes évolue peu au sein du Baromètre Sexisme** : 62 % des Français estiment que les femmes ne sont pas traitées de la même manière dans la vie du foyer (+2).



Au-delà des seules inégalités salariales que la parentalité favorise, l'année 2024 a été marquée par **une interrogation profonde sur les rapports genrés à la parentalité** et les conséquences physiques, sociales, mentales sur les mères, mais aussi sur les enfants et sur les pères. Ainsi, de nouveaux formats d'accès à l'information et à la réflexion sur ces sujets ont émergé ces dernières années : des podcasts comme *Bliss stories*, *La Matrescence*, *Tout sur elles*, certains épisodes des *Pieds sur terre* interrogent de façon holistique et neuve le rapport à la maternité.

Des premières alertes sur les violences obstétricales il y a quelques années jusqu'aux fraîches réflexions sur des modèles de maternité décorrélés du couple, à l'image de l'ouvrage *Maternités rebelles* de Judith

Duportail, on observe en effet progressivement **se lever les tabous sur la maternité, et des tentatives de se soustraire aux injonctions sociales du rôle de mère**. Si l'OMS ne reconnaît que l'origine professionnelle du burn-out<sup>82</sup>, *le burnout parental et domestique chez les femmes* fait l'objet d'une sensibilisation de plus en plus importante : selon Santé Publique France, la prévalence de la souffrance psychique au travail était en 2019, deux fois plus élevée chez les femmes, un indicateur de l'intrication avec d'autres rôles liés à leur genre. Selon une étude de l'association

80 - étude Insee portant entre 2013 et 2016 : Après la naissance d'un enfant, les conditions de travail diffèrent entre les pères et les mères – Emploi, chômage, revenus du travail | Insee : Qu'il s'agisse d'un premier enfant ou non, après une naissance, le recours au temps partiel augmente davantage pour les mères que pour les pères : parmi les femmes (déjà mères ou non en 2013) ayant eu un enfant (ou éventuellement plusieurs) entre 2013 et 2016 et en emploi aux deux dates, le taux de temps partiel passe de 23 % en 2013 à 45 % en 2016 figure 1. Pour les femmes qui n'ont pas eu d'enfant entre ces deux dates, la part de temps partiel diminue en revanche, de 31 % en 2013 à 20 % en 2016. De leur côté, 6 % des hommes occupent un emploi à temps partiel après une naissance en 2016, contre 4 % en 2013

81 - Selon la même étude Insee : Les pères, quant à eux, augmentent plus fréquemment leur temps de travail après l'arrivée d'un enfant, tendent à travailler plus souvent le soir ou le dimanche, et sont également plus nombreux à se dire confrontés à des situations de tension au travail, dans lesquelles leurs marges de manœuvre individuelles ne leur permettent pas de faire face aux exigences qu'ils ressentent dans leur travail.

82 - L'épuisement professionnel, également appelé burn-out, est un trouble psychique résultant d'un stress chronique dans le cadre du travail.

bordelaise L'BURN, cet épuisement est à 9 % d'origine strictement parentale, et à 50 % à la fois d'origine parentale et professionnelle<sup>83</sup>.

**Selon le Baromètre Sexisme, 40 % des Français-es considèrent en effet encore qu'il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants**, et 24 % que la présence d'une mère lors des rendez-vous relatifs aux enfants (médicaux, scolaires, parascolaires...) est plus importante que celle d'un père. 47 % de la population considèrent encore que pour correspondre à ce qu'on attend des femmes dans la société, il faut avoir des enfants.

**La spécialisation des femmes à la maternité** et le rôle secondaire et optionnel des hommes dans leur paternité surchargent en effet le quotidien des femmes, qui restent les principales productrices des tâches domestiques dans le couple hétérosexuel : **80 % des femmes font la cuisine ou le ménage au moins une heure chaque jour, contre 36 % des hommes**<sup>84</sup>. Une inégalité qui se renforce avec le nombre d'enfants : plus les hommes ont d'enfants, moins ils consacrent de temps aux tâches domestiques et parentales tandis que les femmes opèrent un « choix » inverse. Les types d'activités investies sont également révélateurs : aux mères par exemple la préparation des repas, aux pères le plaisir de leur donner ; les temps parentaux liés aux soins et aux déplacements sont plutôt féminins alors que les hommes s'investissent plus dans les loisirs et les activités sportives ; des tâches parentales valorisées socialement (donner le biberon). Les vacances familiales sont ainsi un moment particulièrement intéressant pour l'analyse de cette répartition : les mères sont paradoxalement bien plus fatiguées à la fin de l'été que les pères, notamment du fait d'une répartition très inégalitaire des tâches liées à l'organisation des vacances – faire les valises (71 % pour les mères, 12 % pour les pères), laver le linge (72 % contre 13 %) préparer les encas des sorties (53 % vs 17 %)<sup>85</sup>.

**Plus structurellement l'investissement dans la tête, ou la désormais fameuse « charge mentale »**, concept théorisé par la sociologue Monique Haicault, repose majoritairement sur les femmes, non pas sans conséquence concrète sur l'organisation de leur temps : ainsi, 83 % des rendez-vous médicaux en ligne sont encore pris par les mères<sup>86</sup>. Aussi, selon une enquête Ifop, 8/10 mères disent se lever plus souvent que leur conjoint pour leur enfant qui pleure la nuit contre 4/10 pères<sup>87</sup>, et elles sont plus réactives. Un écart qui mécaniquement, a des conséquences aggravées sur le sommeil et la santé des mères, lorsqu'on sait que plus de 7 parents sur 10 (72 %) ont été réveillés au moins une fois chaque nuit par leur enfant au cours des 7 jours précédant cette enquête.

---

83 - [L'égalité c'est toute l'année : avec la directrice de l'association L'Burn, qui suit les victimes de burn out | Bordeaux](#)

84 - [Le partage des tâches domestiques et familiales ne progresse pas](#), Observatoire des inégalités, 2023

85 - Etude IFOP, 2023 : [En vacances, le repos des hommes en couple hétérosexuel se fait au détriment de leurs compagnes](#)

86 - Selon Doctolib, [S'occuper de votre enfant à deux - Doctolib - Santé](#)

87 - [Quand bébé pleure la nuit, 78% des mères se lèvent plus souvent que leur conjoint](#)



Comme le résumait les journalistes Stéphane Jourdain et Guillaume Daudin qui consacrent un ouvrage sur les « nouveaux pères » plus investis en apparence que leurs aînés, « **ce sont [encore] les mères qui encaissent le choc du couple hétérosexuel et des enfants** ». Contre cette spécialisation genrée qui s'organise institutionnellement avec un déséquilibre du congé maternité / paternité<sup>88</sup>, les auteurs plaident pour un congé strictement égal et obligatoire pour les deux parents, seul à même de permettre d'assumer l'égalité parentale et de renégocier durablement des équilibres entre parents. Des initiatives fortes ont été prises en ce sens ces dernières années :

le passage de 11 à 25 jours du congé paternité (auxquels s'ajoutent 3 jours de naissance), allongé par certaines collectivités<sup>89</sup> ou certaines entreprises<sup>90</sup>. Ce congé égal, assorti à d'autres politiques publiques ambitieuses comme un véritable service public d'accueil de la petite enfance, aurait également pour bienfait de prévenir l'épuisement et le sentiment d'isolement chez les mères, conséquence directe de **l'assignation sociale à la maternité et de la difficulté pour elles de se conformer à l'idéal de femme multitâche (mère, compagne, collègue)**.

Dans des formes extrêmes, **cet épuisement et la culpabilité quant au décalage ressenti avec les attentes sociales de la maternité peuvent favoriser un engrenage violent** : ainsi, 75 % des passages à l'acte dans les violences conjugales ont lieu en rapport avec une question concernant l'enfant, selon la docteure en psychologie clinique Karen Sadlier<sup>91</sup>. Dans 40 % des cas, les violences conjugales commencent pendant la grossesse et peuvent être plus graves pendant la grossesse pour 2 femmes sur 3 ; 4 fois plus de femmes signalent de très mauvais traitements pendant la grossesse (coups, menaces avec armes, agressions sexuelles)<sup>92</sup>.

**C'est également dans le lien au rôle social de mère que le drame encore extrêmement tabou des mères infanticides<sup>93</sup> se joue**. Dans le documentaire dédié à ce sujet, *Mères à perpétuité*<sup>94</sup>, la réalisatrice Sofia Fischer décortique le raisonnement et le mode opératoire de ces femmes criminelles, acculées dans la culpabilité de se sentir en difficulté en tant que mère, qui les enferment dans une profonde détresse et un sentiment d'isolement extrême, elles qui se vivent paradoxalement comme les seules et ultimes protectrices de leurs enfants<sup>95</sup>. Pour expliquer ce phénomène très

88 - Le congé paternité a fait l'objet d'un allongement en 2021 : il passe de 11 à 24 jours dont 7 obligatoires + 3 jours de naissance (4 fois plus long pour les mères). De 2013 à 2021 pourtant, la proportion des hommes prenant ce congé a très peu augmenté 29 à 32% ; Dees juillet 2023 n°1275

89 - [La ville de Lyon instaure un congé paternité de 10 semaines pour ses agents - France Bleu](#)

90 - [Dans cette société française, tous les nouveaux parents bénéficient d'un congé payé de 20 semaines](#)

91 - Extrait du documentaire *Mères à perpétuité*, Sofia Fischer, 2024

92 - [Violences conjugales](#)

93 - On comptabilise 1 infanticide par la mère tous les 10 jours en France, chiffre qui serait largement sous-estimé ; [Avis sur les morts violentes d'enfants dans le cadre familial \(A - 2023 - 6\) - Légifrance](#)

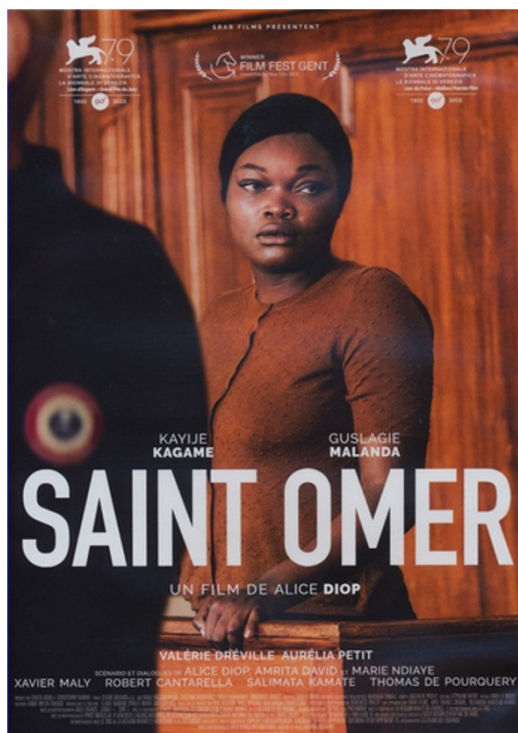
94 - [Mères à perpétuité - Regarder le documentaire complet | ARTE](#)

95 - « Adélaïde est morte parce que dans sa folie, sa mère voulait la protéger. », extrait de la plaidoirie de Me Fabienne Roy-Nansion, avocate de Fabienne Kabou, qui avait abandonné son bébé à la mer, en 2013. Cette affaire a inspiré le film *Saint-Omer*, d'Alice Diop. [Me Roy-Nansion : « une main dans celle de Fabienne, l'autre dans celle d'Adélaïde » | France Inter](#)

spécifique du « suicide élargi », le psychiatre Mathieu Lacambre explique : « c'est la mère qui se sacrifie dans son identité, sa fonction. On passe du statut de femme au statut de mère. Or être mère, on ne peut pas s'en dégager. Et plus il y a d'injonctions, des représentations autour de ces mères qui doivent être parfaites (...) plus on risque de se confronter à une impasse, une impossibilité de répondre à la commande sociale ». Cette enquête révèle également que ces femmes ont majoritairement vécu des violences intrafamiliales et des traumatismes liés à l'inceste. Loin de relever de la fatalité, ces infanticides peuvent être évités par la protection et la mise à l'abri des enfants, mais aussi par un accompagnement approprié des mères.

**« Dans l'infanticide, les pères tuent dans la continuation des violences qu'ils exercent. Les mères, elles, tuent dans la continuation des violences qu'elles subissent ».**

Extrait du documentaire *Mères à perpétuité*



### c. La précarité des femmes, un enjeu majeur

#### ▸ Précarité et violence

**Si la précarité économique n'est pas toujours à l'origine des violences, elle en est a minima un facteur de risque important.** Les conjoints violents s'appuient sur cette précarité pour contrôler les finances du couple, distribuer les ressources du foyer au compte-goutte, et ainsi enfermer les femmes dans une spirale de dépendance financière. Ils pourront par ailleurs s'appuyer sur cette dépendance financière afin d'exercer d'autres types de violences (physiques et/ou sexuelles par exemple). En matière de violences sexuelles, la précarité de l'emploi est également un facteur de risque important : une femme a deux fois plus de risques d'être victime de violences économiques conjugales si elle gagne beaucoup moins que son conjoint. 23 % des femmes ont déjà été victimes de violences économiques de la part de leur conjoint, soit près d'une femme sur 4. Selon la même étude, 99 % des femmes victimes de violences économiques conjugales ont subi aussi d'autres formes de violences conjugales<sup>96</sup>.

Aussi, **l'absence de ressources est un des freins identifiés à la fuite du domicile et au dépôt de plainte pour les femmes victimes de violences conjugales.** Déposer plainte pour violences conjugales présente un risque de représailles pour la victime lorsque celle-ci vit sous le même toit que son agresseur. Au-delà du dépôt de plainte, la fuite du domicile est parfois une nécessité pour assurer sa sécurité. Pourtant, de nombreuses femmes demeurent auprès d'un conjoint violent par nécessité économique : 19 % seulement des femmes victimes de violences qui cohabitent avec l'auteur portent plainte<sup>97</sup>, enjeu auquel l'aide universelle d'urgence, dont 26 000 femmes ont bénéficié cette année, ambitionne de répondre<sup>98</sup>.

---

96 - Source : sondage IFOP pour les Glorieuses, oct. 2023.

97 - Source : Enquête « Vécu et Ressenti en matière de Sécurité » – SSMSI – 2022 via lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes n°19, MIPROF ? mars 2024.

98 - [Violences conjugales : l'aide universelle d'urgence, une réussite à élargir – Libération](#)

## Les familles monoparentales

Phénomène en constante augmentation, les familles monoparentales représentent un quart des familles en France et représenteront 4 familles sur 10 en 2030. La surreprésentation des femmes (85 %) à leur tête est sous-tendue par des stéréotypes et des rôles sociaux très genrés. Elle soulève de lourds enjeux d'égalité et de précarité : non seulement pour les femmes, qui vivent un déclassement encore plus important que les autres femmes (ex. les mères isolées représentent 25,7 % des bénéficiaires de l'aide du Secours catholique), mais aussi pour leurs enfants, dont les conditions sociales et d'éducation sont défavorisées. Pour l'ensemble de la société, qui voit se creuser les inégalités sociales, c'est aussi un enjeu. Pensions alimentaires impayées, injustices fiscales, difficultés économiques, les mères isolées souffrent pour la plupart d'isolement et d'épuisement. Or, l'absence de statut de la monoparentalité contribue à l'invisibilisation et au manque de considération des familles dans toutes les sphères de la société.

### ► Une « féminisation » de la très grande pauvreté et du sans-abrisme

Selon le dernier rapport du Secours catholique<sup>99</sup>, la précarité féminine a régulièrement augmenté ces dernières décennies : les femmes représentent désormais 57,5 % des personnes rencontrées par l'association, contre 52,6 % en 1999. Cette « féminisation » de la pauvreté s'observe de façon spectaculaire dans la proportion des femmes sans domicile, qui a considérablement augmenté depuis dix ans, atteignant 40 % des 300 000 adultes sans domicile, selon le dernier rapport d'information dédié de la Délégation aux droits des femmes du Sénat<sup>100</sup>. Dans cette enquête, on apprend que **cette grande pauvreté est particulièrement difficile**, à trois titres : d'abord parce qu'elle est « invisible », ou « invisibilisée » – les femmes « à la rue » devant la plupart du temps se cacher -, ensuite parce qu'elle se double d'une violence – subie au cours de la vie de ces femmes, soit dans la rue soit antérieurement « pendant leur enfance ou lors d'un parcours migratoire souvent traumatique » -, enfin parce que ces femmes sont souvent accompagnées d'enfants, qui eux-mêmes, fatalement, se retrouvent sans abri.

99 - PRÉCARITÉ : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

100 - Femmes sans abri, la face cachée de la rue – Rapport – Sénat



### 3. Une exacerbation des stéréotypes de genre et des injonctions physiques dans la culture populaire : les exemples du sport et de la littérature jeunesse

L'année 2024 a été marquée en France par l'événement majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris. Si ceux-ci, annoncés comme premiers jeux paritaires, ont marqué certains progrès sur les questions de genre, ils ont aussi été un moment important de catégorisation genrée et stéréotypée des corps et des performances des athlètes, alimentant certains réflexes sexistes et témoignant toujours de **cette vision très polarisée des normes sociales**.

#### a. Les JOP de Paris et le contrôle social du corps des femmes

*« Une olympiade femelle serait impratique, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs. »*

Pierre de Coubertin, 1912

**Le baromètre Sexisme rapporte que 72 % des femmes, soit 5 points de plus que l'an dernier, considèrent que femmes et hommes ne sont pas traité.es de la même manière dans le monde du sport.** On peut s'interroger sur une évolution du rapport au corps en cette période post JOP : pour être respectés, les hommes considèrent davantage qu'ils doivent avoir l'esprit de compétition (+ 5 points), être sportifs (47 %, +5) et savoir se battre (37 %, +6). À ce titre, si les JOP de Paris 2024 ont marqué les mémoires par l'esprit d'inclusion sociale qui les a gouvernés, déployé notamment lors des cérémonies d'ouverture, ils ont aussi été le **terrain privilégié d'expression du sexisme que connaissent les femmes dans le sport**.

#### ► Une parité en trompe-l'oeil

Annoncés comme **les premiers Jeux parfaitement paritaires** s'agissant des athlètes, les Jeux olympiques de Paris 2024 comptent en fait 192 hommes supplémentaires<sup>101</sup>, et les Jeux paralympiques ont présenté 1859 femmes pour 4400 paralympiens engagés au total (45% de femmes). La délégation française comptait 571 olympien·nes dont 281 femmes soit 49,2 % (à Tokyo 2021 = 47 %) et 237 paralympien·nes dont 82 femmes soit 34,5 % (à Tokyo 2021 = 27 %).

101 - JO 2024 : les promesses de parité pas encore respectées en lutte gréco-romaine, natation artistique, gymnastique rythmique...

Mais c'est surtout **au niveau des disciplines** que de nettes disparités se sont exprimées, notamment dans la lutte, l'équitation, le football, la gymnastique et la natation artistique. Sans qu'il existe de condition restrictive spéciale, certaines épreuves ont été 100 % masculines, comme la lutte gréco-romaine, ou 100 % féminines, en gymnastique rythmique. « Très stéréotypés » selon la chercheuse Mathilde Julla-Marcy, ces sports symbolisent tantôt la « violence » associée au masculin, et l'« esthétique » au féminin<sup>102</sup>.

### ► Une binarité de genre survalorisée

Cette **représentation dualiste** des physiques masculin fort et féminin faible a pu se retrouver dans de nombreux aspects des jeux. Dans les tenues officielles présentées par les différentes marques, des différences femmes-hommes notables tiennent en l'exposition plus importante des corps, des peaux, notamment des zones sexualisées, des femmes. **Les tenues vestimentaires** de l'équipe de France pour la cérémonie d'ouverture des JO de Paris 2024 exposent les femmes en jupes et bras dénudés, certaines en mocassins, et les hommes en costumes amples et baskets. Pour les tenues officielles jamaïcaines ou américaines, même principe d'un design ayant pour effet de sexualiser le corps féminin (coupes moulantes, courtes, échancrées) sans bénéfice pour le mouvement ou la performance sportive.



Photo officielle du CNOSF.

102 - JO 2024 : les promesses de parité pas encore respectées en lutte gréco-romaine, natation artistique, gymnastique rythmique...



Photo tirée du site runpack.fr



© CitiusMag, X.

Cette controverse n'est pas nouvelle : elle vient couronner une longue histoire des tenues sportives féminines et rappeler la **lente lutte des femmes pour légitimer leur place dans le monde du sport**. Textile et pratique sportive des femmes sont même consubstantiels, puisque dès le XIX<sup>e</sup> siècle certaines suffragettes développent le *bloomer*, un pantalon (pourtant interdit selon l'ordonnance de 1800) adapté à la pratique du vélo, moyen et symbole d'émancipation et de libre circulation des femmes. Aujourd'hui encore, les corps des athlètes féminines doivent rentrer « dans un moule » pour prétendre exercer leurs pratiques : la star de l'athlétisme américain Allyson Felix dénonçait encore il y a quelques années la **clause de performance** pénalisant les athlètes enceintes dans leurs contrats avec les sponsors.



### ► Les corps féminins passés au crible des normes de féminité

Plus généralement, les JOP 2024 ont été un terrain d'expression privilégié sur l'apparence physique des athlètes femmes. Cette **objectification des corps féminins** prend d'abord place dans le traitement différencié de leur image dans les diffusions publiques : patron du diffuseur officiel de la compétition Olympic Broadcast Services (OBS), Yiannis Exarchos reconnaît ainsi que « **les femmes sont toujours filmées d'une manière que l'on peut qualifier de stéréotypée et sexiste**, ne serait-ce que dans les différences de cadrage entre athlètes masculins et féminins ». En cause, selon lui, un « biais inconscient » qui encouragerait les caméramans (souvent des hommes) à filmer

les femmes de près, en zoomant sur leurs poitrines et leurs fesses, permettant de les examiner minutieusement.<sup>103</sup>

C'est par ce mécanisme que les athlètes ne correspondant pas suffisamment aux critères normatifs de la « beauté féminine » sont particulièrement exposées aux critiques : c'est notamment le cas de la judokate **Romane Dicko**, souvent confrontée à des commentaires sur son poids, ou encore d'**Emily Campbell**, haltérophile britannique, qui se livre au média *Le Guardian* : « en tant que femmes, notre corps sera toujours un voyage, nous ne serons jamais les mêmes à aucun moment de notre vie. Il s'agit d'apprendre à accepter et à aimer toutes les différentes étapes de ce processus, et à rechercher la beauté dans chacune d'elles. »<sup>104</sup> C'est aussi le cas de la gymnaste américaine **Simone Biles**, gagnante de 3 médailles d'or aux JO 2024, qui a essuyé des réflexions péjoratives multiples sur sa coiffure<sup>105</sup>. Jugés « trop négligés », les cheveux de Simone Biles symbolisent le cheminement politique spécifique des femmes racisées<sup>106</sup> dans l'acceptation des cheveux crépus contre les normes sociales, à l'intersection du sexisme et du racisme<sup>107</sup>. Enfin, c'est la boxeuse algérienne médaillée d'or **Imane Khelif** qui a le mieux incarné la difficulté des femmes à s'imposer face aux diktats de genre qui prévalent dans le sport de haut niveau. Cyberharcelée durant des semaines pour un physique jugé trop masculin, « monstrueux », n'appartenant pas à la « bonne féminité », Imane Khelif, femme cisgenre, a surtout fait l'objet d'une campagne de désinformation particulièrement dégradante sur son identité prétendument trans et son inéligibilité à concourir. Derrière cette controverse sur le contrôle paroxystique d'un corps féminin, ce sont toutes les femmes qui ont, pour la première fois à un tel niveau, été exposées à la haine transphobe et à un plaidoyer puissant pour la réaffirmation des standards de genre esthétiques et biologiques.

Or **le discrédit et l'humiliation qui découlent de ce type d'attaques ont des conséquences durables et sévères sur la place des femmes dans le sport** et plus largement des personnes qui ne correspondent pas à ces normes qui façonnent les corps. Elles constituent autant de violences psychologiques susceptibles de détourner les athlètes de leur pratique, comme le révèle une étude de *l'International Journal of Sport and Exercise Psychology*<sup>108</sup>. C'est pour cette raison que plusieurs olympiennes ont pris la parole sur ces sujets pendant les JO, à l'image de la rugbywoman américaine **Ilona Maher** qui a tenu une chronique sur ses réseaux sociaux tout au long des jeux pour dénoncer ses détracteurs et les attaques régulières sur sa corpulence.

103 - [JO 2024. Le diffuseur officiel reprend ses cadres pour éviter « les stéréotypes et le sexisme »](#)

104 - [Weightlifting pioneer Emily Campbell: 'As women our body is always a journey' | Paris Olympic Games 2024 | The Guardian](#)

105 - Commenter la coiffure de Simone Biles, c'est vouloir discipliner une personne autant que des cheveux <https://www.telerama.fr/debats-reportages/commenter-la-coiffure-de-simone-biles-c-est-vouloir-discipliner-une-personne-autant-que-des-cheveux-7021576.php>

106 - Le début du mouvement d'émancipation des femmes (et des hommes) racisées cristallisé autour des cheveux crépus date des années 60, notamment sous l'influence d'Angela Davis et des Black Panthers. Dans les années 2000, mouvement « Nappy », contraction de « Natural » et « Happy », revendique le libre choix des femmes à porter leurs cheveux naturellement, sans être discréditées ou discriminées.

107 - Comme l'indique [une enquête commandée par LinkedIn et Dove](#) publiée en 2023, les cheveux des femmes afro-descendantes sont 2,5 fois plus susceptibles d'être perçus comme non professionnels, et 20% des femmes noires interrogées entre 25 et 34 ans ont été renvoyées chez elles en raison de leurs cheveux. Voir aussi : [Crépieu, entre racisme larvé et acceptation de soi | France Culture](#). En France, la [loi contre les discriminations capillaires](#) récemment adoptée à l'Assemblée vise à lutter contre les discriminations fondées sur la texture ou la couleur de cheveux, notamment dans le milieu professionnel.

108 - [Body shaming as a form of emotional abuse in sport](#), Erin Willson & Gretchen Kerr, 2021



Tirées de Getty images & Icon Sport.



© Ramzi Boudina / Reuters.

### ► Des violences trop souvent occultées

Révélées notamment par le mouvement #MeTooSport en 2021<sup>109</sup> et régulièrement dénoncées depuis, notamment à travers des témoignages comme celui de **l'ex-joueuse de tennis Angélique Cauchy**<sup>110</sup>, les violences physiques et sexuelles sont omniprésentes dans le monde du sport. Si plusieurs dispositifs ont été mis en place pendant les JOP (affiches contre les violences, sensibilisation des bénévoles, relai des applications et numéros de secours, *safe places* sur les fans zone), l'absence d'organisation de temps forts singuliers pour sensibiliser le grand public a contribué à l'occultation des violences sexuelles dont les athlètes sont régulièrement victimes, contrastant d'autant plus avec l'emballement particulier en France à propos de l'esprit de fête entourant ces jeux de Paris. Une **occasion manquée sur la scène internationale de faire du sport un véritable outil d'éducation à l'égalité et d'apprentissage de la mixité et de la tolérance dans l'espace public**. Nous pouvons citer les athlètes Melissa Hoskins et Rebecca Cheptegei, victimes de féminicides en 2023 et 2024, ou Coraline Bergeron, Tracy Otto ou Karine Boucher, femmes violentées, amputées, défigurées suite à des violences perpétrées par leur compagnon ou ex-compagnon et qui ont concouru lors des JOP, et qui sont devenues des symboles de **l'émancipation des femmes par le sport**.

Il convient aussi de noter la **présence d'initiatives artistiques en marge des JOP** telles que l'exposition organisée par l'association fondée par la patineuse Sarah Abitbol « La voix de Sarah », destinée à sensibiliser aux violences dans le milieu<sup>111</sup>, le projet « Carton rouge »<sup>112</sup> de la photographe Catherine Cabrol, qui présente les témoignages de survivant.es d'agressions sexuelles dont ils.elles ont été victimes dans le sport, l'exposition itinérante dans l'Aisne visant à visibiliser un sport sans discrimination<sup>113</sup> ou l'exposition du musée du sport à Nice portant sur les injonctions corporelles et les diverses violences qui s'exercent dans le monde du sport<sup>114</sup>.



109 - HCE - Rapport annuel 2022 sur l'état du sexisme en France

110 - Dans son récent ouvrage Si un jour quelqu'un te fait du mal, Stock, 2024. **TÉMOIGNAGE. Violences sexuelles : l'ex-joueuse de tennis Angélique Cauchy, violée par son entraîneur, raconte « l'emprise tentaculaire » de son agresseur**

111 - CRI D'ALERTE - retour en images sur le vernissage à la Caserne Napoléon - La Voix de Sarah

112 - Carton Rouge, une exposition photographique pour briser le silence des violences sexuelles

113 - LE SPORT SANS DISCRIMINATION ! Exposition itinérante - Association lgbt FIER.E.S ET QUEER

114 - Sport en danger - Athlètes à protéger

## b. Des réflexes que l'on retrouve dans les médias sportifs

La difficulté des sportives de haut niveau à crédibiliser leur place dans la compétition y compris en tant qu'olympiennes s'explique aussi par le fait que les **choix éditoriaux et le traitement journalistique du sport demeurent principalement réalisés par des hommes**. En 2022, seulement 15 % des reporters sportifs sont des femmes<sup>115</sup>. Selon le dernier rapport de l'Arcom sur la place des femmes dans les médias<sup>116</sup>, les plateaux des programmes sportifs sont ceux qui représentent le moins les femmes, toutes



catégories confondues. Le temps de parole des femmes dans les programmes sportifs stagne à 11 %. 60 % des compétitions sportives (féminines, masculines et mixtes confondues) ne proposent aucune femme parmi les personnes en plateau (présentateurs, journalistes, consultants, commentateurs, invités...). Quand les compétitions sportives sont féminines, les plateaux sont composés à 33 % de femmes et lorsqu'elles sont masculines, les femmes n'y figurent plus qu'à hauteur de 15 %.

Mécaniquement, **le sport au féminin fait lui aussi l'objet d'un traitement différencié en termes de couverture médiatique** : sur les 188 journaux papiers étudiés par l'association

*Les Dégommeuses*<sup>117</sup>, le foot pratiqué par les femmes représente seulement 2 % des articles consacrés au football en général. L'association a renouvelé son étude sur le traitement médiatique des femmes et des minorités de genre pendant les JOP 2024<sup>118</sup>. Elle dresse plusieurs constats : les athlètes hommes, seuls, composent 60 % des pages sports des Jeux ; une seule *Une* est consacrée à une athlète femme pendant les JO, et aucune pendant les JOP ; la taille des articles consacrés aux performances et la position des articles dans le chemin de fer des journaux sont également plus favorables aux athlètes hommes.

En plus d'être quantitativement faible, **le traitement des sportives est qualitativement discriminant** : dans son analyse sur le discours journalistique sur le traitement médiatique du Championnat du monde dames de handball 2017<sup>119</sup>, la chercheuse Julia Téfit répertorie les différents réflexes des journalistes qui perpétuent selon elle « une culture patriarcale et paternaliste autour de la présence des femmes dans

115 - Selon l'étude de l'association Femmes Journalistes de Sport en collaboration avec la chercheuse Sandy Montañola.

116 - [Arcom - Rapport représentation des femmes 2023](#)

117 - [La couverture médiatique du football féminin dans la presse française](#)

118 - [Etude sur le traitement médiatique des femmes et minorités de genre pendant les JO et JOP 2024 - Les dégommeuses](#)

119 - [Langue, femmes, sports : le genre dans les discours journalistiques de sport. Étude de cas du traitement médiatique du Championnat du monde dames de handball 2017](#)



le sport ». Par exemple, alors que les joueurs sont individuellement nommés, leurs homologues féminines sont souvent réduites en un groupe uniforme placé sous l'autorité de l'entraîneur masculin (« les filles d'Olivier Krumbholz »), réflexe courant d'invisibilisation dont les femmes sont victimes dans le sport<sup>120</sup>. Une autre étude américaine portant sur plus de 6000 conférences de presse de joueuses de tennis<sup>121</sup> révèle que les sportives sont systématiquement susceptibles d'être interrogées sur des éléments intimes n'ayant rien à voir avec leur sport (maternité, apparence, rituel de beauté...). Cette trivialisat ion renvoie les athlètes féminines au **rôle séculaire de mère ou d'épouse, qui dénote avec le rôle social d'athlète qu'elles occupent pourtant de fait**. Des réflexes retrouvés lors des JO 2024 dans les propos d'Éric Salliot, commentateur sur RMC, qui avait évoqué la capacité à faire « la vaisselle, la cuisine, la serpillière » de la joueuse de tennis Sara Errani, ou dans la remarque du journaliste britannique Bob Ballard d'Eurosport à propos de l'équipe australienne de natation : « Les femmes viennent de finir, vous savez comment sont les femmes... Elles traînent, elles se maquillent ». Un propos qui fait écho au Baromètre Sexisme cette année puisque **22 % des femmes ont déjà vécu une pression à se maquiller / s'apprêter et s'épiler pour un rendez-vous, et 32 % d'entre elles ont déjà subi des remarques sur leur tenue ou leur physique**. Plus généralement, les pratiques sportives des femmes font régulièrement et depuis longtemps l'objet de railleries dans les médias, du fait de leur simple existence : soit parce que les **athlètes féminines dénatureraient le sport**, le rendant moins intéressant ou moins performant, soit, inversement, **que le sport dénaturerait les femmes**, les rendant moins attractives ou moins disposées au regard des hommes<sup>122</sup>. Selon cette vision, le sport pour les femmes serait bon, voire nécessaire, tant qu'il demeure maintenu à un strict rôle récréatif et d'entretien physique et esthétique.

Mécaniquement, **les journalistes féminines font l'objet des mêmes processus de dévalorisation dans les médias sportifs**, comme en témoigne la journaliste Marie Portolano dans son dernier ouvrage *Je suis la femme du plateau*, ou comme l'illustrent des propos tels que ceux tenus par Denis Balbir qui se disait opposé à ce que des femmes « commentent le foot masculin »<sup>123</sup>. Un point sur lequel certains médias ont renforcé leur vigilance en prononçant des sanctions à l'égard de commentateurs ou journalistes auteurs de sexisme à l'égard de leurs homologues féminines<sup>124</sup>, et que l'Arcom intègre à son exercice de bilan du respect des obligations des médias, notamment sportifs<sup>125</sup>.

120 - De même, en couverture des JO de Rio, un journal de Chicago titrait « Corey Cogdell, la femme du défenseur des Chicago Bears [équipe de football américain] Mitch Unrein, remporte une médaille de bronze ». Son nom propre disparaît même dans le tweet du journal.

121 - [Tie-breaker: Using language models to quantify gender bias in sports journalism](#)

122 - [Alain Finkelkraut indigné avec ses propos sur le sport féminin](#)

123 - « Elle ne pourra jamais avoir le timbre de voix... Dans une action de folie, elle va monter dans les aigus » ; [Football : des propos sexistes de Denis Balbir condamnés par les rédactions de M6 et RTL](#)

124 - [Sexisme dans le journalisme : « On jette l'opprobre sur toute une profession », déplore Estelle Denis](#)

125 - [Bilan du respect des obligations du groupe l'Équipe, Arcom](#)

Enfin, **l'appréhension des violences sexuelles par le journalisme sportif reste problématique** : si les VSS sont de plus en plus dénoncées, elles peuvent être aussi largement relativisées. C'est notamment le cas du média *L'Equipe*, qui peut consacrer une *Une* tantôt à la victime de violences conjugales d'un footballeur professionnel, tantôt à Mason Greenwood, footballeur anglais, minimisant gravement les violences conjugales dont il est accusé par sa compagne. Une ambiguïté que l'on peut retrouver également dans l'accusation de viol et agression sexuelle dont fait l'objet Kylian Mbappé lorsqu'on observe certains médias considérer le système suédois comme particulièrement « surprenant » ou « strict »<sup>126</sup> en matière de viol, ce qui « n'aidera pas » le joueur.



Si tous ces exemples révèlent un sexisme persistant dans le sport, il s'agit d'un problème systémique aggravé par l'histoire du sport et ses valeurs liées à la performance et à la domination masculine, comme le souligne Béatrice Barbusse dans son livre « Du sexisme dans le sport » : « Le sport est socio historiquement masculin », il a été créé pour et par les hommes. La conquête du sport par les femmes est un long chemin semé d'embûches initié par Alice Milliat qui, en 1922, organisait les « premiers jeux olympiques féminins » en réaction à la misogynie de Pierre de Coubertin qui excluait les femmes des premiers jeux olympiques.

La reconnaissance de son combat – sa statue trône aujourd'hui dans le hall du siège du Comité National Olympique français – témoigne de la prise de conscience, certes tardive, du milieu sportif des inégalités systémiques dont sont victimes les femmes et de la volonté d'y remédier. La loi de 2022 visant à démocratiser le sport en France et à favoriser la féminisation des instances dirigeantes devrait changer la donne en

126 - Mbappé, un élément accablant signalé par une ancienne victime ; Affaire Mbappé, la position surprenante de la justice suédoise | Goal.com Français

intégrant plus de femmes dans la gouvernance des fédérations qui doivent être paritaires au niveau national depuis 2024 et au niveau régional en 2028.

Portées par de nombreuses personnalités du monde sportif, des actions pour lutter contre le sexisme, et en particulier les VSS, commencent à être mises en œuvre à l'initiative des pouvoirs publics, des fédérations sportives, des associations ou des entreprises et feront l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre des travaux de la commission Parité du HCE qui prépare un rapport sur la parité dans la gouvernance et l'encadrement sportif.

### c. La littérature jeunesse, une acculturation aux stéréotypes de genre

Pour éclairer la diffusion des **normes de genre et du sexisme dans la culture populaire**, le HCE a souhaité se pencher cette année sur **une analyse du monde des livres pour enfants et adolescents**.



De la petite enfance à l'adolescence, le monde du livre est particulièrement édifiant quant à **l'ancrage encore profond des stéréotypes de genre et de la culture sexiste dans les contenus destinés aux jeunes générations**. Car si le secteur de l'édition est en général largement féminisé, et les femmes sont communément surreprésentées dans la littérature jeunesse et la

fantasy<sup>127</sup>, des déséquilibres forts persistent dans les contenus.

Le premier consiste en **la généralisation, aux sous-jacents marketing, de la division très marquée des collections entre celle destinée aux petites filles et celle destinées aux petits garçons**, comme si les contes et histoires pour enfants devaient faire l'objet d'univers opposés, du moins distincts. En l'espèce, la maison d'édition Fleurus présente un ouvrage pour les petits garçons qui met en scène un pompier et son camion. Son équivalent pour les filles les projette dans un univers exclusivement domestique et maternel.



On peut certes saluer la création de nouvelles offres comme Mortelle Adèle, personnage qui défie les stéréotypes de genres et surtout la multiplication d'initiatives comme *Les livres qui sèment* ou *Talents hauts* qui s'engagent pour promouvoir des ouvrages aspirant à l'égalité entre tou.tes les enfants. Mais de

127 - Même si, fait important, le nombre de femmes auteures décroît au fur et à mesure que l'âge du public ciblé augmente et que la parité est loin d'être parfaite ; [L'édition a beau se féminiser, les inégalités demeurent](#)

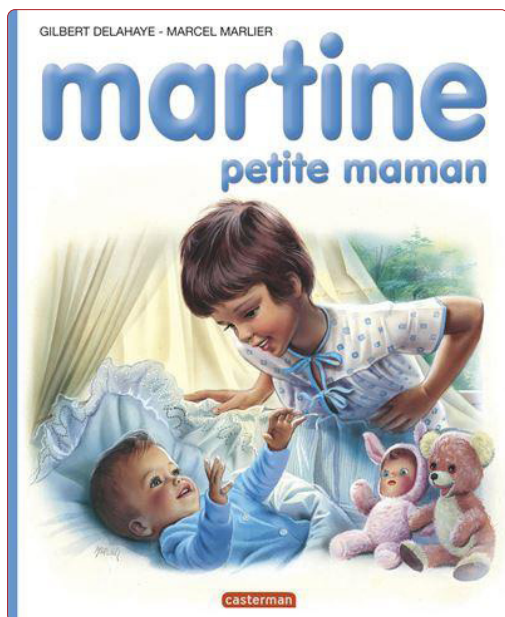
façon générale, l'analyse très complète réalisée par l'éditrice et auteure italienne Adéla Turin il y a une trentaine d'années est encore rigoureusement d'actualité. Dans son étude « Quels modèles pour les filles » qui porte sur 537 albums de fiction illustrés parus en 1994, majoritairement français et belges, elle montre que les albums pour enfants présentent « la vision d'un univers masculin, auquel se juxtapose un monde de relation mères/enfants ».

*« Les conséquences de l'androcentrisme des livres est un manque de modèles auxquels les filles puissent s'identifier, puisque tout ce que la culture dominante valorise (l'art, la science, la technique, le pouvoir économique et politique...) est présenté avec des traits masculins, implicitement réservé aux garçons et donc donné comme contradictoire avec la sphère qui est réservée aux filles en raison de leur sexe : celle de la famille, de l'affectivité, de l'intérieur de la maison. Ainsi, les potentialités d'une grande partie des filles restent inexplorées et certaines, en réponse aux attentes et aux stimulations de la société, se conforment aux modèles qu'on leur a proposés à travers mille messages, dont les textes et les images, chargées de symboles, qui les ont occupées pendant la petite enfance. »*

Adela Turin et Sylvie Cromer, « Quels modèles pour les filles ? » (1997)

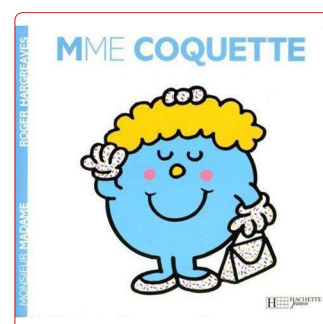
En effet, de façon générale, **les livres à destination des enfants véhiculent encore très largement des stéréotypes sexistes**. Ils confinent les femmes et les filles à la sphère privée et à des rôles passifs : elles apparaissent souvent rêveuses, à la fenêtre, les yeux dans le ciel, dans l'attente ou dans l'observation passive des garçons en activité. Elles occupent majoritairement des protagonistes secondaires, sujets aux normes sociales conservatrices et sexistes, tout particulièrement dans le travail, « travail « masculin » économiquement productif et/ou prestigieux, travail « féminin » gratuit, ancillaire, voire humiliant. ». Les femmes et filles sont avant tout des mères et des ménagères, à l'image des éditions anciennes et actuelles de la collection de livres pour enfants Martine. Or les professions exercées par les femmes dans les livres pour enfants sont autant de modèles d'identification des jeunes lectrices.

*Martine petite maman, 1968 ; Martine garde son petit frère, 2016*



Les travaux de la chercheuse en psychologie Anne Dafflon Nouvelle<sup>128</sup> renouvellent le décryptage de ces biais dans les livres actuels destinés aux enfants, notamment à travers les animaux et leur apparence soi-disant « neutre », protagonistes anthropomorphiques centraux dans les lectures de la toute petite enfance. À y regarder de plus près, les garçons se voient attribuer des animaux puissants dans l'imaginaire collectif (ours, lion, crocodile...) et les filles des animaux discrets, petits (souris, oiseaux...), à l'image des très populaires *Ernest et Célestine*. Ce sont là encore autant de **rôles genrés traditionnels et restrictifs fortement et durablement intériorisés par les tout.es petit.es.**

Derrière la récente édition *Madame Inventrice*<sup>129</sup>, la série littéraire incontournable des Monsieur Madame reste édifiante en termes de sexisme : à Monsieur les rôles majoritairement extérieurs, actifs, valorisants à Madame les rôles dégradants, intérieurs et passifs, avec des rôles très caricaturaux – Madame Princesse, Madame Beauté, Madame Sage, Madame Petite, Madame Range-tout, et Monsieur Grand, Monsieur Aventure ou Monsieur Costaud. D'après des chercheurs de l'Université britannique de Lincoln<sup>130</sup>, les personnages féminins de la collection ont besoin d'être secourus dans plus de la moitié des ouvrages.

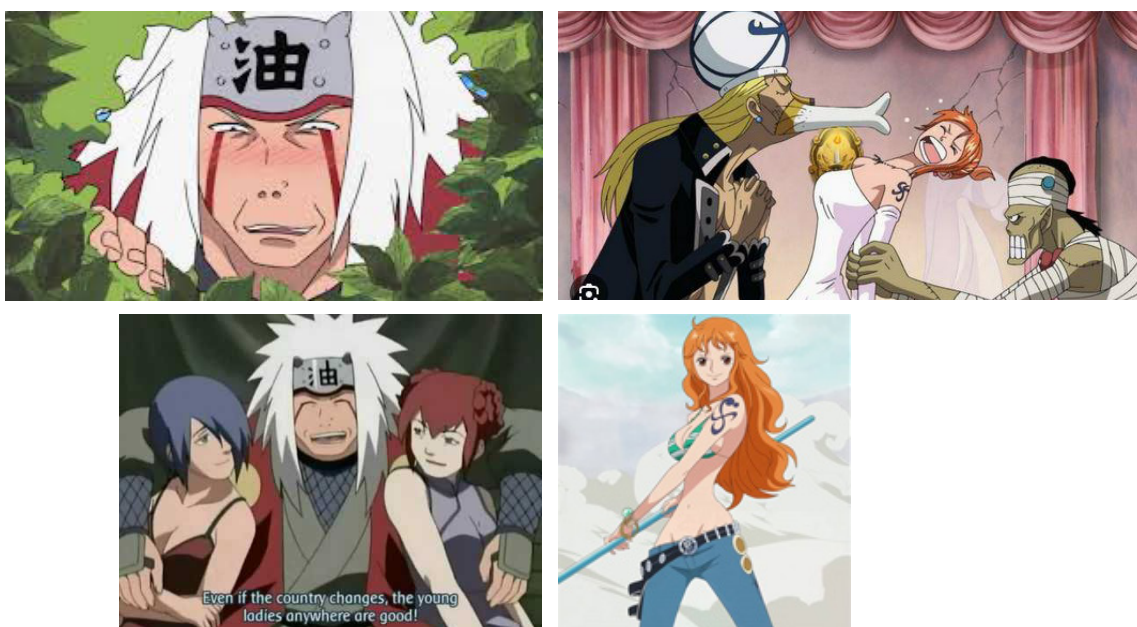


128 - [Sexisme dans la littérature enfantine : quels effets pour le développement des enfants ?](#)

129 - [Little Miss Inventor, l'arbre qui cache la forêt des « Monsieur Madame » | Slate.fr](#)

130 - ['Mr. Men' and 'Little Miss' Stories Are Sexist, Says New Study - Bookstr, 2018](#)

**Dans les livres destinés aux préadolescents et adolescents, les représentations de genre ne sont pas plus équilibrées.** Dans les comics les plus vendus, les super héroïnes sont systématiquement mises en scènes dans des postures suggestives<sup>131</sup>. Côté mangas, premier type d'ouvrages que se procurent les adolescents, même division sexuée assumée : les mangas « shōjo », destinés aux filles et récits en général centrés sur des histoires d'amour, de l'autre les « shōnen », conçus pour les garçons, centrés sur des aventures de héros qui se battent pour faire régner le Bien. Dans leur contenu, on constate plusieurs phénomènes : hypersexualisation des corps féminins, relégation des héroïnes au second plan, spécialisation dans les tâches ménagères, banalisation des violences sexistes et sexuelles, culture du viol, valorisation de la masculinité toxique, présence de personnages hautement problématiques à l'image de Absalom dans One Piece ou Jiraya dans Naruto (surnommé « Ermite Pervers » du fait qu'il espionne régulièrement les femmes dans leur intimité).



L'autre genre le plus actuellement lu notamment par les jeunes adolescentes est celui de la **Dark Romance**<sup>132</sup>. Apparu récemment, ce genre explore des thèmes particulièrement problématiques à l'égard des femmes tels que la captivité des femmes et leur soumission au pouvoir physique, psychologique et sexuel des hommes, présentée sous la forme de « jeux dangereux ». Dans *Captive*, qui compte plus de 7 millions de lecteur.ices, la jeune Ella est retenue contre son gré depuis son adolescence par son « possesseur » qui la viole et exploite son corps, jusqu'au jour où elle change de « possesseur », plus sadique encore. La Dark romance valide, romantise et érotise la violence, les injonctions conservatrices à l'égard des femmes, la masculinité toxique, la culture du viol et l'idéologie masculiniste.


131 - [Et si les super-héros posaient comme des super-héroïnes ? - Libération](#)

132 - [Le Monde, La dark romance, ces histoires violentes de manipulation et relations toxiques, fascine les jeunes lectrices françaises](#)

# III. Une réconciliation possible : des attentes fortes face à des actions jugées insuffisantes contre le sexisme

Face à ces constats, les attentes exprimées sont fortes envers les acteurs publics dont les actions sont aujourd'hui jugées insuffisantes par les Français-es au sein du Baromètre. La prévention et la lutte contre le sexisme sont considérées comme des sujets importants pour plus de 3 Français sur 4 (77 %), autant par les femmes (80 %) que par les hommes (72 %). Il devrait même s'agir de sujets prioritaires pour les pouvoirs publics (84 %).

Ces attentes sont d'autant plus fortes qu'une proportion majoritaire et croissante de Français-es estime qu'il existe une forme de tolérance et d'impunité vis-à-vis des actes et propos sexistes dans la société (79 %, +4), un sentiment partagé par les femmes et les hommes, avec toutefois un écart d'intensité élevé auprès des plus jeunes et qui décroît à mesure que l'on avance en âge : 89 % dont 59 % « tout à fait » des jeunes femmes partagent cet opinion contre 76 % dont « seulement » 27 % « tout à fait » auprès des hommes du même âge.



**8/10**  
Français-es  
considèrent que  
le sexisme reste  
impuni

**Moins d'un tiers des Français (et un quart des femmes) estiment que les pouvoirs publics font ce qu'il faut pour lutter contre le sexisme.**

**Le regard porté sur l'action des pouvoirs publics est critique : moins d'un tiers des Français (et un quart des femmes) estiment qu'ils font ce qu'il faut pour lutter contre le sexisme.**

Au sein du Baromètre, le gouvernement constitue l'acteur qui suscite le moins de confiance pour réussir à améliorer la situation (28 %, et même 22 % parmi les femmes, soit un recul de 2 points). L'une des critiques principales réside dans le fait que les lois et sanctions existantes ne les protègent pas suffisamment (67 %), un sentiment en nette hausse (+6 points) depuis 2022. Les femmes attendent principalement que de nouvelles lois et sanctions soient prises (48 %) alors que les hommes estiment principalement qu'il faut mieux appliquer celles qui existent déjà (44 %). Les deux se rejoignant sur le constat d'une législation et son application inadaptées.

Au-delà du gouvernement, **la Justice souffre également d'un manque de confiance de la part des Français et singulièrement des femmes** (35 % auprès des Français et 28 % auprès des femmes, -3 points chez ces dernières). Ce constat peut être rapproché de la part croissante de Français qui connaissent le terme « féminicide » (92 %) et qui adhèrent à son utilisation (75 %, +7 points en 2 ans). Dans ce contexte de défiance, les femmes se tournent davantage vers les associations spécialisées (75 %) et dans une moindre mesure – mais en hausse – vers les médecins (64 %, +3). Au regard de ces chiffres, il s'agira pour le HCE de creuser ces prochaines années le degré de confiance de l'opinion envers les pouvoirs publics, notamment les **collectivités territoriales** qui ont aussi un rôle à jouer. De nombreuses politiques étant décentralisées comme le développement économique ou la cohésion sociale.

**Face à ces résultats, le HCE a fait le choix d'établir un suivi des recommandations déjà formulées dans les précédents rapports sur l'état du sexisme en France**, non seulement auprès de l'opinion en « testant » le degré d'adhésion dont elles font l'objet, mais encore en regardant si elles ont été suivies d'effets à travers des mesures concrètes par les pouvoirs publics.



# 1. Éducation : des mesures à déployer urgemment

## a. Des besoins impératifs, des solutions identifiées

Le HCE appelle depuis des années à **l'adoption d'un programme effectif d'éducation à l'égalité adapté à toutes les classes d'âge**, pour sensibiliser les enfants et les



adolescents à la connaissance de leur corps, le respect du corps de l'autre, comprendre et nommer leurs émotions, déconstruire les stéréotypes et les normes sociales inégalitaires, prévenir les violences sexistes et sexuelles, et transmettre les connaissances sur la santé sexuelle, *a fortiori* dans un contexte de connaissance des chiffres des violences sexuelles faites aux enfants<sup>133</sup>, notamment les plus vulnérables<sup>134</sup>.

**Dans cette perspective, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle a été rendue obligatoire à l'école en 2001 à raison de trois séances annuelles pendant toute la scolarité de l'élève.** Or, moins de 15% des élèves en bénéficient et 25% des établissements scolaires déclarent ne l'avoir jamais mis en place en dépit de l'obligation légale<sup>135</sup>, faute de moyens suffisants notamment au sein même des établissements (formation et disponibilité des enseignant-es). 71 % des filles et 51 % des garçons interrogés dans le cadre du rapport du HCE portant sur les discriminations chez les jeunes générations<sup>136</sup> affirment que les sujets de harcèlement et de violences ne sont pas assez évoqués au cours de leur scolarité et qu'ils se sentent désarmés-es. De même, 48 % estiment que la thématique des relations affectives et sexuelles n'est pas suffisamment abordée pendant la scolarité. Une majorité préfère que ces sujets soient abordés à l'école plutôt qu'en famille. À l'image du CESE<sup>137</sup>, du Conseil national du numérique<sup>138</sup>, ou des collectifs d'organisations de la société civile<sup>139</sup>, qui multiplient cette année les appels à rendre effective l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), le HCE **renouvelle sa conviction quant à l'importance d'un tel levier pour l'émancipation des enfants et pour une société égalitaire.** Dans un contexte 2024 marqué par la recrudescence des MST en France et en Europe<sup>140</sup>, un recul des droits à l'avortement dans le monde<sup>141</sup>, le procès Mazan qui révèle la grande méconnaissance de la notion de consentement dans la société, une éducation à l'égalité paraît plus que jamais devoir être mise en œuvre, et urgemment.

133 - [Le rapport public de 2023 | CIVISE – Commission Indépendante sur l'inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants](#)

134 - [Les enfants handicapés | Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants](#)

135 - Inspection Générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR), « Éducation à la sexualité en milieu scolaire », rapport 2021-149 juillet 2021

136 - [Égalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022](#) ; chiffres issus du sondage SDFE/BVA

137 - [Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle | Le Conseil économique social et environnemental](#)

138 - [Éveil à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Donner le pouvoir d'agir | CNum | Traducteur et éclairer des transformations numériques](#)

139 - [Synthèse du Livre blanc – Pour une véritable éducation à la sexualité](#) ; un collectif d'associations (Planning familial, Sidaction et SOS homophobie) a également saisi l'Etat pour inaction sur l'EVARS

140 - [Moins de préservatifs, plus de risques : la prévention sexuelle en déclin chez les adolescents ; Les infections sexuellement transmissibles explosent en Europe](#)

141 - [Droit à l'avortement : dans quels pays est-il interdit, restreint ou menacé ? Le Monde, 2022. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/06/24/droit-a-l-avortement-dans-quels-pays-est-il-interdit-restreint-ou-menace\\_6131918\\_3210.html](#)

## b. Une mesure plébiscitée qui ne doit pas céder aux pressions

**9 Français-es sur 10** sont favorables à la mise en place d'un programme d'éducation à l'égalité à l'école

Ce d'autant plus que, en termes de mesures attendues, **9 Français-es sur 10 sont favorables à la mise en place d'un tel programme**, « adapté à chaque classe d'âge pour comprendre les notions de consentement, de respect, pour appréhender son corps et celui des autres, la sexualité, prévenir les violences de genre » (88 %), et près de 8 sur 10 le même type de programme visant à déconstruire les stéréotypes filles/garçons, soient des mesures qui font quasiment l'unanimité au sein de l'ensemble des catégories de personnes interrogées. **Un tel programme est donc, selon le Baromètre, la mesure qui est la plus plébiscitée par l'opinion.** Elle est d'autant plus soutenue qu'elle est considérée comme **la plus efficace pour faire bouger les lignes (70 %)**. Ces chiffres viennent contredire les levées de boucliers régulières et les campagnes de désinformation qui laissent jusqu'ici une minorité déterminée multiplier les offensives<sup>142</sup> pour abandonner les projets de réformes, dont la dernière – les ABCD de l'égalité – remonte à **10 ans**.

Sur la base d'une saisine ministérielle, un projet de programme d'EVARS depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale a fait l'objet de concertations depuis mars. Censé être présenté à la mi-décembre 2024 au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative, il devait faire l'objet d'une publication pour la prochaine rentrée 2025. En plus de faire l'objet d'un consensus inédit dans la communauté éducative, ce projet prudent et équilibré<sup>143</sup> **paraît reposer sur des expertises croisées, un esprit de transversalité, d'adaptabilité par âge et d'opérationnalité notamment sur le rôle premier des enseignant.es et leur formation**, points essentiels pour une mise en place effective et efficace de ce dispositif.

Sur la base d'une saisine ministérielle, un projet de programme d'EVARS depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale a fait l'objet de concertations depuis mars. Censé être présenté à la mi-décembre 2024 au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative, il devait faire l'objet d'une publication pour la prochaine rentrée 2025. En plus de faire l'objet d'un consensus inédit dans la communauté éducative, ce projet prudent et équilibré<sup>143</sup> **paraît reposer sur des expertises croisées, un esprit de transversalité, d'adaptabilité par âge et d'opérationnalité notamment sur le rôle premier des enseignant.es et leur formation**, points essentiels pour une mise en place effective et efficace de ce dispositif.

Le HCE s'inquiète fortement de la levée de boucliers d'organisations familiales conservatrices et réactionnaires anti-droits et anti-choix qui agitent les peurs parentales à l'aune de l'adoption de ce projet. Sur la base d'une fantasmée « théorie du genre » et de campagnes de désinformation organisées et relayées par certains médias, le HCE ne peut que regretter cette tentative **de caricaturer, dénaturer, et faire reculer ce projet**, comme les précédents.

Le HCE insiste donc sur la nécessité, face à cette offensive, d'assurer une continuité dans la défense de cette mesure.. L'obligation légale de cet enseignement, le soutien par une écrasante majorité de la population à sa nécessité et à son efficacité, son rôle dans le respect des droits fondamentaux, la protection de l'enfance, et dans la prévention des violences sexistes et sexuelles tout au long de la vie sont autant d'arguments pour mener un plaidoyer collectif au service de l'adoption du programme.

142 - [Éducation à la sexualité à l'école : offensive conservatrice contre le premier projet de programme](#)

143 - [Éducation à la sexualité : les ministres Genetet et Portier réhabilitent la fausse « théorie du genre »](#) | Mediapart

## 2. Pour un meilleur partage des pouvoirs économique et politique

### a. Dans les représentations

Le HCE exhorte depuis de nombreuses années à s'engager dans la régulation des images et des contenus dès le plus jeune âge, pour déconstruire les stéréotypes et proposer des modèles alternatifs. **L'interdiction de la publicité pour les jouets genrés**, comme sur le modèle espagnol, et l'application obligatoire de la charte de l'Arcom sur le sujet sont aussi deux mesures régulièrement formulées en ce sens, tant elles sont importantes pour réguler un secteur qui véhicule le plus de stéréotypes auprès des enfants<sup>144</sup>. Nous regrettons de voir qu'il n'y a que trop peu d'évolution. La présentation régulière et obligatoire par l'ARPP de la « récurrence des stéréotypes » dans ce type de contenus, mesure proposée par l'Arcom, serait un premier pas.

Sur le même sujet des représentations, le HCE plaide pour une incitation de la presse écrite à améliorer à la fois la présence et la représentation des femmes dans ses pages en mettant en œuvre un principe d'égaconditionnalité et / ou via un système de primes ou un système progressif de bonus / malus portant sur les aides à la presse. Le HCE a également proposé par le passé de créer un « Observatoire de l'égalité dans la presse », organisme indépendant et non-coercitif qui récolterait l'ensemble des données sur les femmes dans les médias et les publierait de manière annuelle dans une logique de « name and shame ». Sur ces deux points, nous attendons encore des avancées, a fortiori lorsqu'on voit que **85 % des Français-es sont favorables à un contrôle plus systématique des propos sexistes tenus dans les médias**.

### b. Dans les faits

Plusieurs recommandations ont été émises par le HCE dans ses précédents rapports sur l'état annuel du Sexisme pour **réduire l'écart salarial et assurer une plus grande mixité et parité dans le monde professionnel** : la mise en place de quotas de filles dans les filières de l'informatique et du numérique, la création d'un système de bonification dans ParcoursSup pour les filières numériques sur le même principe que la bonification à caractère social, afin de favoriser les candidatures des filles, l'évaluation et la labellisation des formations existantes de prévention et de lutte contre le sexisme au travail (ce d'autant que l'obligation de prévention et formation contre les violences sexistes et sexuelles au travail est plébiscitée par 87 % des Français.es), ou encore l'adoption d'un plan national d'orientation professionnelle dès le collège pour orienter les jeunes filles vers les métiers scientifiques, techniques, numériques, et d'avenir.

144 - Étude sur la représentation des femmes dans les publicités télévisées | Arcom

Via sa formation égalité professionnelle, le HCE émet également plusieurs recommandations pour faire évoluer l'Index égalité professionnelle, dit « Index Pénicaud », qui n'a pas rempli toutes ses promesses<sup>145</sup>. Des concertations pour améliorer ce dispositif et sur la réforme du congé parental ont été engagées en ce sens en France en octobre 2023<sup>146</sup>. La directive européenne fixant des règles de transparence des rémunérations, adoptée en mai 2023<sup>147</sup>, impose aux États membres de mettre en place, d'ici le 7 juin 2026, des dispositifs permettant une meilleure transparence, une revalorisation des métiers à prédominance féminine<sup>148</sup> et une meilleure communication des salaires, aussi bien pendant la phase de recrutement que pendant l'exécution du contrat de travail. Ces évolutions permettront d'harmoniser et de compléter les dispositifs existants pour plus d'égalité professionnelle.

Il est déterminant de mener un travail important pour comparer les emplois de « valeur égale », en déterminant concrètement une méthodologie d'action. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre le chantier considérable de mise à plat des critères permettant de comparer la « valeur » des emplois. Plusieurs travaux anciens pourront alimenter les réflexions : le Guide du Défenseur des droits<sup>149</sup> pour une évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine, ainsi que le Guide du CSEP<sup>150</sup> pour la prise en compte de l'égalité dans les systèmes de classifications, en sont deux ressources incontournables.

Sur ce sujet, le HCE appelle plus généralement les pouvoirs publics à **passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats**. Dans cette perspective, adopter des critères d'égaconditionnalité dans l'ensemble des aides et financements publics pour qu'aucun argent public ne soit distribué sans contrepartie en matière d'égalité, systématiser l'élaboration de budgets genrés et améliorer les indicateurs d'égalité professionnelle sont de puissants leviers. Le déploiement de l'index au sein de la fonction publique, la prise en compte de l'égalité dans les marchés publics et l'individualisation du taux de prélèvement à la source prévu pour septembre 2025 sont des avancées importantes.

Le HCE rappelle aussi l'officialisation en 2023 par le Président de la République d'une Journée Nationale de lutte contre le sexisme le 25 janvier et regrette la faible mobilisation des pouvoirs publics autour de cette journée nationale portée essentiellement par les associations du collectif « Ensemble contre le sexisme ». Cette journée nationale doit permettre de mobiliser l'ensemble de la société à travers des actions spécifiques dans les écoles et les universités, les entreprises et les médias. Le HCE appelle à une mobilisation de tous les ministères autour de la lutte contre le

---

145 - [Salaires : 5 ans après l'Index, toujours pas d'égalité](#)

146 - [Conférence sociale : Elisabeth Borne veut revoir l'index de l'égalité femmes-hommes | Les Echos](#)

147 - [Transparence des rémunérations dans l'UE - Consilium](#)

148 - Rapport - Salaires : 5 ans après l'Index, toujours pas d'égalité », 2024.

149 - Défenseur des droits, Guide pour une évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine : un salaire égal pour un travail de valeur égale, 2013

150 - CSEP, Guide pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les systèmes de classification, rapport 2016

sexisme sur l'ensemble du territoire français à l'occasion de la journée nationale du 25 janvier.

**Plus de  
7 sur 10  
favorables à une  
réforme du congé  
paternité**

Enfin, lorsqu'on sait à quel point la parentalité est un puissant facteur d'inégalités professionnelles, **l'instauration d'un service public de la petite enfance est une piste particulièrement privilégiée par les Français-es, qui y sont à 79 % favorables.** À ce titre, l'échelle locale (communes et intercommunalités) paraît particulièrement pertinente pour établir un constat sur l'offre et la demande et pour améliorer l'appariement au sein de chaque territoire. De même, **un congé paternité obligatoire, allongé et concomitant au congé maternité de 16 semaines) est plébiscité par 71 % des Français-es.**<sup>151</sup> Sur ce point, il serait intéressant de creuser l'analyse et d'ouvrir le débat pour mieux comprendre comment les Français-es imaginent la répartition de ce temps « équivalent », afin que cette perspective, en égalisant de façon nécessaire le temps parental consacré à l'enfant, n'en vienne pas à gommer les inégalités physiques et l'impératif temps de repos voire de réparation physique des femmes lié à la grossesse, l'accouchement et éventuellement l'allaitement.

---

<sup>151</sup> - La question de l'allongement et d'une meilleure rémunération est également soutenue par plusieurs institutions, comme la Cour des comptes dans son dernier rapport :  
HYPERLINK "<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-12/20241212-La-politique-daccueil-du-jeune-enfant.pdf>" La politique d'accueil du jeune enfant, 2024.

### 3. Pour un système judiciaire renforcé et plus adapté

**À peine un quart des femmes se sent suffisamment protégé des actes et propos sexistes par les lois et sanctions existantes** contre 67 % qui partagent une opinion contraire, un sentiment en nette hausse (+6 points) depuis 2022. Et seules 12 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans se sentent bien protégées (31 % pour leurs aînées à l'autre extrémité de l'échelle d'âge). Au-delà de l'aspect générationnel, ce sentiment de vulnérabilité varie également nettement **selon la catégorie sociale** des femmes interrogées : 18 % des employées se sentent bien protégées contre 31 % des cadres.

#### a. Dans les compétences

Le HCE plaide depuis quelques années pour faire entrer dans le champ de la régulation du numérique l'image et le traitement des femmes, notamment en introduisant l'auto-évaluation annuelle des plateformes sur les publications les plus vues, sous la supervision de l'Arcom. Pour assurer la mise en œuvre efficace et lisible de cette mesure qui n'a pas vu de résultat concret malgré un engagement oral des plateformes, il s'agirait, sur la base de l'article 20 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, que la transmission d'éléments listés par l'Arcom dans son travail de refonte en cours soit faite obligatoirement par lesdites plateformes.

En ce qui concerne la lutte contre les contenus pornographiques violents et illégaux, le HCE a recommandé l'extension du pouvoir de police administrative pour permettre le retrait ou le blocage par Pharos de toutes les atteintes volontaires graves à l'intégrité de la personne, listées à l'article 222-33-3 du code pénal. Des mesures en ce sens ont été adoptées cette année. La Loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, dite SREN, inspirée des recommandations du HCE et de trois rapports parlementaires sur l'industrie pornographique et sur la souveraineté numérique, a notamment instauré le blocage des sites pornographiques accessibles aux mineurs et leur déréférencement sous 48h et une peine de bannissement des réseaux sociaux pour les cyber-harceleurs pour mieux réguler l'espace numérique et protéger les internautes, notamment les plus jeunes, ainsi que les entreprises. Conformément aux recommandations spécifiques du HCE, la plateforme Pharos pourra également, à titre expérimental, ordonner le retrait sous 24 heures ou le blocage ou le déréférencement sans délai des images d'actes de torture ou de barbarie. **Un travail définitionnel précis sur le caractère illicite et violent des contenus concernés permettrait d'aller plus loin dans l'appréciation faite par le régulateur.**

## b. Dans les moyens

Depuis plusieurs années, le HCE plaide pour l'introduction d'une justice spécialisée et formée, seule à même de répondre aux exigences de prise en charge, d'accompagnement et d'appréciation spécifique concernant les violences sexistes et sexuelles. Alors que le Syndicat de la magistrature vient de publier une étude édifiante sur l'ampleur des violences sexistes et sexuelles perpétrées au sein de l'institution judiciaire<sup>152</sup>, l'École nationale de la magistrature a créé un parcours de formation intégrant les dimensions juridiques, psycho-trauma, médicales, sociologiques des violences intrafamiliales et des violences sexistes et sexuelles destinés aux magistrats en charge du traitement de ce contentieux. Aussi, l'année 2024 a été marquée par un déploiement local et national des « pôles spécialisés » sur les violences intrafamiliales au sein des juridictions, mesure présentée au PLF 2023. Des attaché.es judiciaires dédié.es viennent y renforcer l'équipe autour du.de la magistrat.e de ces pôles coordonnés sur les questions de violence intrafamiliale, et y introduire une culture de la transdisciplinarité adaptée à chaque territoire et avec les différents acteurs locaux impliqués dans la chaîne de prise en charge des victimes (social, santé, justice). Ces pôles devraient permettre plus de formations, plus de partage d'informations et de passerelles entre les procédures civiles et pénales. **Si le HCE salue cette première étape, l'instance s'interroge pour l'heure sur l'aspect effectif d'une telle mesure au regard de l'absence apparente de budget qui la sous-tend. Il s'agira de dresser un bilan de cette mesure à moyen terme.**

Pour assurer un accompagnement médical et psychologique gratuit à toutes les femmes victimes de violence, dispositif que le HCE recommande régulièrement, le Pack Nouveau Départ et une nouvelle aide universelle d'urgence, précédemment évoquée — dont le montant avait été annoncé en augmentation pour 2025, passant de 13 à 20 millions d'euros — ont été expérimentés pour mieux accompagner les victimes de violences conjugales depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Celles-ci peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière leur permettant de quitter rapidement leur foyer, de se mettre à l'abri et de faire face aux dépenses immédiates. Au regard des premiers éléments positifs<sup>153</sup>, **un bilan à ce jour pourrait être conduit pour généraliser ce dispositif et rendre compte de son effectivité, notamment en termes de non-recours.**

**L'augmentation significative des moyens humains et financiers de la justice est toujours une préconisation du HCE.** Au regard de la place centrale accordée cette année au rôle des hommes dans la violence à l'égard des femmes, l'accompagnement des auteurs est un enjeu central de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Depuis la création en 2021 de 30 centres de prise en charge des auteurs de violence (CPCA), environ 50 000 auteurs ont été accompagnés. Le renforcement des moyens budgétaires et humains sur le modèle canadien, permettrait de muscler ce dispositif de **stratégie de lutte contre la récidive et pour la prévention, de développer**

152 - [Violences sexistes et sexuelles : il existe un « nombre conséquent » de victimes au sein de l'institution judiciaire, révèle une note du Syndicat de la magistrature](#)

153 - [Violences conjugales : l'aide universelle d'urgence, une réussite à élargir - Libération](#)

**la culture de l'aller vers, la médiation et la justice restaurative<sup>154</sup>**. Un travail de facilitation d'accès aux données et de leur numérisation, notamment en termes de récurrence, permettrait également de mesurer l'efficacité de ces dispositifs. Si le budget du ministère de l'égalité avait été annoncé en augmentation de près de 10,4 % dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2025 (passant de 77,4 millions d'euros en 2024 à 85,11 millions en 2025), les moyens humains, financiers, techniques devront être significativement augmentés pour répondre aux besoins.

### **c. Dans les textes**

Le procès Pélicot interroge sur l'efficacité **de certains de nos textes de loi concernant les violences sexistes et sexuelles** en France. Une réflexion sur la définition du viol dans le code pénal et l'évaluation du besoin pour améliorer la prise en charge des victimes mériterait à ce titre d'être portée : trop de plaintes ne sont pas déposées par crainte, par honte ou sidération mais aussi en raison du sentiment que la procédure n'aboutira pas. Enquêtes insuffisantes, classements sans suite, non-lieux, prescriptions, correctionnalisations sont le lot commun des victimes de viols. Missionné sur ce sujet<sup>155</sup>, le HCE rendra prochainement **un rapport dressant le diagnostic et émettant des recommandations en ce sens**.

Sur le même sujet, le HCE avait également formulé un plaidoyer pour créer un « **délit de sexisme** » et en faire un véritable outil juridique de condamnation du sexisme. Ceci implique un travail de simplification du droit existant, et son appropriation par les particuliers, la société civile et surtout les juges. Le HCE propose qu'**une mission de réflexion puisse être diligentée en ce sens**. Ce d'autant plus que le débat public cette année a été particulièrement animé autour des rapports étroits et complexes qu'entretiennent le droit et le sexisme : que ce soit à travers la question de **l'intentionnalité infractionnelle** dans le cadre des violences sexuelles, ou encore à travers les questionnements sur la place du « **féminisme punitif** », du « tribunal médiatique », phénomène qui émane du caractère inadapté de notre système judiciaire, et sur celle du tribunal judiciaire en l'espèce, qui semble, lorsqu'il est opérant, faire aussi l'objet de contestations, à l'image de la très récente « affaire Nicolas Bedos ». Lorsqu'on observe que **77 % des Français-es sont favorables à l'utilisation des médias et des réseaux sociaux pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles**, cela suscite l'interrogation.

Plusieurs enjeux juridiques et judiciaires sont venus cette année questionner la nécessaire évolution de la justice face à la conscientisation progressive du sexisme dans la société. Le lien complexe entre liberté d'expression et sexisme, la remise en cause délicate de l'intentionnalité dans les violences sexistes et sexuelles, l'expression du sexisme comme simple opinion au gré des phénomènes de polarisation... **Cela mériterait de faire l'objet d'une réflexion à part entière**.

---

154 - [28 Novembre 2024] Les CPCA a l'interface des politiques publiques, de la recherche et des pratiques professionnelles

155 - Isabelle Rome confie au HCE une mission d'évaluation et de prospective en matière d'amélioration de la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles et de viols, 2023







Papier recyclé



**HCE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT CONSEIL  
À L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris  
Courriel : [haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr](mailto:haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr)  
Téléphone : 01 42 75 86 91

[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)  
Recevoir toutes nos informations : [bit.ly/HCECP](https://bit.ly/HCECP)

Nous suivre :

